



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

AVIS SUR LA MESURE DE L'EXCLUSION SOCIALE ASSOCIÉE À LA PAUVRETÉ : DES INDICATEURS À SUIVRE...

Analyse et Rédaction:

Aline Lechaume et Frédéric Savard

Collaboration :

Guy Fréchet et Richard Legris

Comment citer ce rapport :

Lechaume, Aline, Savard, Frédéric, (2015), *avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), Gouvernement du Québec, 39 p.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Direction générale adjointe des politiques, de l'évaluation,
de la recherche et des relations intergouvernementales
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 67271

Courriel : cepe@mess.gouv.qc.ca

Le présent document peut être consulté sur le site Web du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) à l'adresse suivante : www.cepe.gouv.qc.ca. La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN 978-2-550-73347-8 (imprimé)

ISBN 978-2-550-73348-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE	4
1.1 Traditions de recherche : ce que dit la littérature	4
1.2 Intersection de la pauvreté et de l'exclusion : les choix du CEPE	4
1.3 Proposition de définition	6
1.4 Bilan des ateliers	6
2. VERS UNE MESURE DE L'EXCLUSION SOCIALE	7
2.1 Conditions matérielles	8
2.2 Santé	8
2.3 Travail et emploi	8
2.4 Éducation	8
2.5 Réseaux (personnels et institutionnels)	8
Critères de sélection des indicateurs	9
3. LES INDICATEURS	11
3.1 Conditions matérielles	11
3.1.1 Insécurité alimentaire	11
3.1.2 Logement	14
3.1.3 Transport	18
3.2 Santé	19
3.3 Travail et emploi	21
3.4 Éducation	28
3.5 Réseaux (personnels et institutionnels)	31
CONCLUSION	33
LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION	35
REMERCIEMENTS	35

AVANT-PROPOS

Depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en décembre 2002, le premier travail du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a été de construire des indicateurs et de soutenir la publication annuelle d'un avis sur l'état de la situation en matière de pauvreté, en s'intéressant notamment à la couverture des besoins de base. Fort de ce travail consensuel qui met l'accent sur l'expérience de la pauvreté, le CEPE a entrepris il y a déjà quelques temps, d'appréhender la question de l'exclusion sociale au moyen de différents indicateurs susceptibles d'être suivis année après année. La tâche s'est avérée laborieuse, la question de l'exclusion sociale étant complexe, controversée et difficile à cerner. Pourtant, au terme de nombreuses discussions, réflexions, lectures et échanges, notamment avec les personnes vivant cette condition d'exclusion sociale, le CEPE a retenu l'idée, en 2012, que celle-ci était le « résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels, souvent interdépendants et cumulatifs » qui contribuent à marginaliser les personnes ou les groupes. Cette définition arrêtée, encore fallait-il identifier, considérer, soupeser, accepter et rejeter des indicateurs susceptibles de rendre compte de l'évolution de la situation en regard de l'exclusion sociale au Québec. Cette partie du travail a aussi fait l'objet de nombreux débats entre les membres du CEPE. De nombreux deuils ont dû être faits pour parvenir à un avis consensuel sur différents indicateurs, offrant une mesure de l'état de l'exclusion sociale au Québec. En outre, il a fallu se soumettre à l'épreuve du réel. L'existence ou le maintien de données pertinentes et fiables, le développement d'enquêtes sur ces questions est devenu un enjeu majeur tant les gouvernements fédéral et provincial réduisent la production de données pour rendre compte de l'état de notre société.

Ainsi, dans cet avis sur l'exclusion sociale, le CEPE a bâti sa mesure de l'exclusion sociale au moyen de neuf indicateurs pertinents, fiables et disponibles, qui couvrent les dimensions suivantes : conditions matérielles, santé, travail et emploi, éducation, réseaux personnels et institutionnels. Or, bâtir une mesure à partir de neuf indicateurs demeure un défi de taille, dans la mesure où les interprétations seront nécessairement nuancées, parfois contradictoires, révélant des améliorations mais aussi des détériorations des processus d'exclusion. De plus, si ces indicateurs couvrent de nombreuses réalités, d'autres toutes aussi importantes ne sont pas éclairées par des indicateurs : les transformations du marché du travail, notamment l'accroissement du travail à faible revenu, l'indemnisation des situations de chômage et plus largement l'évolution des systèmes de protection et de sécurité sociales, la question des transports, l'expérience de la prise en charge judiciaire. Ces indicateurs potentiels requièrent des études plus exhaustives voire même, dans certains cas, le développement de nouvelles enquêtes pour obtenir des données fiables et pertinentes, avant de statuer sur leur intégration à l'ensemble actuel des indicateurs de l'exclusion sociale proposés. Pourtant, cet avis pose le premier jalon d'une mesure régulière de l'exclusion sociale au Québec, laquelle s'avère indispensable dans une politique de lutte contre la pauvreté, d'autant plus que les questions relatives aux inégalités sociales, aux discriminations et aux stigmatisations ne cessent de s'accroître.

Certes, cet avis devra s'enrichir et se raffiner au fil des années pour mieux suivre l'état de l'exclusion sociale. Pour autant, je suis ravie de le rendre public, car donner de la visibilité à l'exclusion sociale, c'est d'abord et avant tout, une occasion d'affirmer notre soutien aux personnes les plus vulnérables de notre société, en s'intéressant à leur sort, mais c'est aussi une occasion d'interpeller l'ensemble des acteurs, pour que nous travaillions ensemble, au Québec, à déterminer et à agir pour une société plus juste.

Céline Bellot, présidente du CEPE

SOMMAIRE

Le présent avis résulte d'un exercice comportant plusieurs étapes et dont le socle a d'abord été construit sur l'élaboration d'une définition de l'exclusion sociale associée à la pauvreté. Par la suite, des ateliers réunissant des participantes et participants à des organismes actifs auprès de personnes susceptibles de vivre des situations d'exclusion associée à la pauvreté ont été menés afin d'identifier les principales dimensions de l'exclusion sociale et une liste potentielle d'indicateurs pouvant leur être rattachés. La recherche s'est finalement attaquée à l'élaboration d'indicateurs dont la condition *sine qua non* devait être qu'ils répondent à des critères de pertinence, de faisabilité, de convivialité, de fiabilité et de comparabilité. Cet avis, et les neuf indicateurs qui le constituent, est le fruit de ce travail de longue haleine.

Au-delà de cette recherche, tracer le portrait de l'exclusion sociale associée à la pauvreté et de ses mécanismes au Québec demeure un défi important, et ce portrait ne se bonifiera qu'avec le temps. L'objectif poursuivi depuis le début a été de mettre l'accent sur les mécanismes et les principaux processus qui induisent et alimentent la spirale de l'exclusion sociale. Bien des deuils ont jalonné cet exercice. Malgré tout, les travaux ont permis de définir une série d'indicateurs solides et « parlants » afin de circonscrire concrètement l'exclusion sociale associée à la pauvreté.

De tous ces indicateurs, il faut retenir qu'en général, la population à faible revenu est beaucoup plus à risque de vivre des situations ou des mécanismes d'exclusion sociale, et ce, pour l'ensemble des dimensions identifiées. Dans la plupart des cas, on observe effectivement de très nettes différences relativement à l'exclusion sociale selon que l'on est, ou non, à faible revenu. Indéniablement, la pauvreté constitue un facteur de risque majeur d'exclusion sociale, tout comme, à l'inverse, l'exclusion représente un frein crucial à la sortie de la pauvreté. Tel que l'affirme la définition du CEPE depuis le début de cette démarche, il est absolument manifeste, indicateurs à l'appui, que pauvreté et exclusion sociale se conjuguent et peuvent se renforcer mutuellement. C'est le constat central de cet avis.

Quelques indicateurs semblent permettre d'observer que certaines facettes de l'exclusion associée à la pauvreté ne se détériorent pas et se sont même parfois légèrement améliorées depuis 2000. Toutefois, force est d'admettre que la stabilité que suggèrent certains d'entre eux n'est pas un gage de progrès en la matière. Cet aspect pourra être précisé dans les prochaines éditions de cette publication.

INTRODUCTION

Un des principaux mandats du CÉPE est d'élaborer et de proposer au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale des indicateurs servant à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, dont les écarts de revenus, ainsi que les autres déterminants de la pauvreté. Le ministre doit rendre publics les indicateurs qu'il a retenus. Enfin, le CEPE doit assurer le suivi de ces indicateurs pour mesurer les progrès réalisés au regard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment quant à l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes et des familles pauvres ou exclues socialement. Dans son avis de 2009 intitulé *Prendre la mesure de la pauvreté*, le CEPE présentait 19 recommandations, dont les principales portaient sur les indicateurs à privilégier en matière de faible revenu ou d'inégalités. Dans le cas de l'exclusion, aucun indicateur n'avait été proposé. Toutefois, la recommandation 15 indiquait ce qui suit :

« Le Centre recommande de préciser l'usage de la notion d'exclusion sociale, de déterminer ses principales dimensions et d'établir des indicateurs appropriés. Il recommande de développer des indicateurs de processus qui permettent de reconnaître les mécanismes d'exclusion à l'œuvre, notamment les mécanismes institutionnels.

Il recommande en outre d'associer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à cette réflexion. »

C'est donc avec l'objectif de répondre à cette recommandation que le CEPE a entrepris ses travaux sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté. Pour cela, il était nécessaire d'établir d'abord les orientations à la lumière desquelles les membres du comité de direction travailleraient ensemble, au-delà des recommandations de l'avis, ce qui fût l'objet de nombreuses et fructueuses discussions. En effet, les membres provenant d'horizons et de disciplines diverses, chacun a nourri la réflexion de son expertise afin de donner un sens « commun », une direction d'ensemble, aux travaux. Malgré certaines divergences de points de vue, malgré les deuils et les choix inévitablement déchirants, c'est toujours par consensus qu'ils sont parvenus à garder le cap afin de proposer des indicateurs de l'exclusion sociale.

La présente publication reflète cette perspective soutenue tout au long du processus de recherche en proposant des indicateurs pour chacune des dimensions associées à l'exclusion sociale, à la suite de la définition que les membres du CEPE ont retenue. Il s'agit en somme de se doter d'outils de suivi en cette matière relativement à l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette étape s'inscrit dans une démarche plus large, qui s'est construite avec des personnes en situation de pauvreté, à risque d'exclusion sociale. Une dizaine d'ateliers tenus en 2012 ont permis de diriger la réflexion vers des indicateurs d'exclusion sociale. Ces ateliers ont fait l'objet d'un rapport, qui est disponible sur le site Web du CEPE¹.

La première partie de ce document présente un rappel de la démarche globale, notamment des ateliers et du cheminement vers une proposition de définition de l'exclusion sociale associée à la pauvreté. Ensuite, elle décline, en les situant dans leur contexte, les indicateurs, leur mesure et leur évolution. C'est de cet exercice que découle l'*avis sur la mesure de l'exclusion sociale* quand celle-ci se conjugue avec la pauvreté.

1. Voir : Lechaume, Aline (2014). *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 51 p. http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Lexclusion_sociale.pdf

1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE

1.1 TRADITIONS DE RECHERCHE : CE QUE DIT LA LITTÉRATURE

Dans le rapport intitulé *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, on retrouvera une recension des écrits relatifs à l'exclusion sociale associée à la pauvreté qui brosse un portrait d'ensemble des recherches menées en Europe comme en Amérique du Nord à ce propos. L'idée n'est donc pas de reprendre point par point ici chacun des éléments développés ailleurs, mais plutôt de rappeler certains concepts ou courants fondamentaux de l'exclusion sociale.

Dans sa recension des écrits sur le sujet au Québec et au Canada, Groulx (2011)² avait identifié deux grandes « branches ». La première, caractéristique de l'approche anglo-américaine, considère davantage l'exclusion d'un point de vue économique et structurel, alors que la seconde, typique de l'approche franco-européenne, porte plutôt sur l'exclusion sociale et culturelle.

Ces deux grandes traditions ont structuré la plupart des recherches sur l'exclusion sociale réalisées depuis une trentaine d'années. Bien que radicalement divergentes en apparence, leur analyse montre que ces approches sont bien plus souvent qu'autrement complémentaires. C'est pourquoi la perspective que le CEPE a retenue, d'abord fondée sur l'expérience de personnes en situation de pauvreté, n'hésite pas à s'inspirer de chacun de ces courants.

Plusieurs auteurs se sont attaqués aux facteurs explicatifs de l'exclusion sociale. Ainsi, Jehoel-Gijsbers et Vrooman (2007)³ ont tenté d'en identifier les principaux prédictors. Un des intérêts de leur étude consiste à mettre en garde contre certaines oppositions qu'on trouve dans la littérature. Pour certains, la pauvreté serait une condition statique, alors que l'exclusion serait un processus dynamique. D'autres sont tentés d'y voir d'une part un phénomène absolu et, d'autre part, un phénomène relatif. D'autres encore se risquent à considérer la pauvreté comme un concept unidimensionnel, alors que l'exclusion serait multidimensionnelle. Avec la pauvreté, l'accent serait mis sur le distributionnel (exclusion économique et structurelle), alors qu'avec l'exclusion, il le serait sur le sociétal-relationnel (exclusion sociale et culturelle). Pour certains des auteurs, la source du premier serait endogène, tandis que celle du second serait exogène.

Le CEPE a tenté de se situer au-delà de ces débats en abordant l'exclusion à la lumière de situations telles que les perçoivent des personnes qui la vivent au quotidien. Ainsi, l'objectif ultime, celui d'arriver à proposer des indicateurs, a été entrepris et guidé, non par un courant de pensée ou un autre, mais bien davantage par l'expérience des personnes. De cette expérience, de nombreuses propositions ont émergé, parmi lesquelles il a fallu faire des choix pour cheminer vers la construction d'une mesure de l'exclusion sociale.

1.2 INTERSECTION DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION : LES CHOIX DU CEPE

Certains auteurs doutent de la possibilité de mesurer l'exclusion sociale. Selon eux, les rapports sociaux sont toujours omniprésents et la désaffiliation réelle, au sens de Castel (1995)⁴, serait sans

2. GROULX, Lionel-Henri (2011). *Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 106 p.

3. JEHOEL-GIJSBERS, Gerda, et Cok VROOMAN (2007). *Explaining Social Exclusion; A Theoretical Model Tested in The Netherlands*, La Haye, The Netherlands Institute for Social Research/SCP, 41 p.

4. CASTEL, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 490 p.

doute marginale : elle pourrait bien ne concerner par exemple que les itinérants ou quelques autres groupes très vulnérables⁵.

À l'inverse, pour d'autres, la population à « risque d'exclusion » pourrait être très vaste, pour peu qu'on considère le concept d'« exclusion » comme un synonyme de pauvreté, de marginalité ou de vulnérabilité⁶. Toutefois, se pose là encore une question de sens : jusqu'à quel point peut-on considérer ces termes, pauvreté et exclusion, comme synonymes ou distincts? Et au-delà de la rhétorique, de quels parcours sont-ils les reflets? Le caractère ambigu du concept d'« exclusion » est depuis bien longtemps reconnu⁷ : ne réfère-t-on pas en fait à des situations de précarité ou de vulnérabilité d'individus certes marginalisés, mais toujours inclus dans la société, à des situations qui n'« excluraient » véritablement qu'une bien petite minorité?

D'après ces auteurs, dans l'intersection entre la pauvreté et l'exclusion, il serait possible de concevoir trois types distincts de situations :

1. Des personnes pourraient être pauvres sans être exclues de l'une ou l'autre des dimensions de l'exclusion sociale.
2. Des personnes pourraient être exclues de l'une ou l'autre des dimensions de l'exclusion sociale sans être pauvres.
3. Des personnes pourraient être pauvres et exclues socialement de l'une ou l'autre des dimensions de l'exclusion sociale.

Les situations de type 1 devraient être révélées à l'aide des indicateurs classiques de pauvreté ou de faible revenu; on peut concevoir en effet une pauvreté de transition, comme c'est le cas pour des étudiants, par exemple, dont la plupart peuvent s'attendre à ne pas se retrouver socialement exclus à la fin de leurs études. Les situations de type 2, susceptibles d'être révélatrices de multiples formes d'exclusion (par exemple la discrimination attribuable à l'appartenance à un groupe marginal : être membre d'une secte, etc.), ne sont cependant pas directement liées à la pauvreté. Les situations de type 3 sont par conséquent celles qui retiendront l'intérêt ici, de façon à baliser le terrain. Ce sont celles où l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent et peuvent se renforcer mutuellement.

La pauvreté n'est pas le seul déterminant de l'exclusion, car il s'agit sans doute d'un facteur parmi d'autres; l'exclusion à son tour n'est pas davantage le seul déterminant de la pauvreté. L'intersection des deux phénomènes permet de circonscrire le champ « opérationnel » de la quête d'indicateurs. C'est dans cette perspective que le CEPE a commencé ses travaux en proposant une définition de l'exclusion sociale associée à la pauvreté.

5. CHOPART, Jean-Noël, et Shirley ROY (1995). « Y a-t-il des exclus? », *Lien social et politiques – Revue internationale d'action communautaire*, n° 34, Montréal, Université de Montréal, 170 p.

GAUTHIER, Madeleine (1995). « L'exclusion, une notion récurrente au Québec mais peu utilisée ailleurs en Amérique du Nord », *Lien social et politique*, n° 34, p. 151-156.

LABERGE, Danièle, et Shirley ROY (1994). « Marginalité et exclusion sociale », *Cahiers de recherche sociologique*, Montréal, Université du Québec à Montréal, n° 22, p. 5-27.

PAUGAM, Serge (dir.) (1996). *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 582 p.

6. SOULET, Marc-Henry (dir.) (2004). *Quel avenir pour l'exclusion ?*, Fribourg, Fribourg Academic Press, Collection Res Socialis, Éditions Saint-Paul, 188 p.

7. ROY, Shirley (2008). « De l'exclusion à la vulnérabilité : continuité et rupture », dans CHÂTEL, Viviane, et Shirley ROY (dir.), *Penser la vulnérabilité, Visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-34.

1.3 PROPOSITION DE DÉFINITION

Le comité de direction du CEPE s'est entendu par consensus sur la définition suivante de l'exclusion sociale.

« L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté.

Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques. »

C'est cette définition qui a servi de base à toute la démarche. Elle a orienté les ateliers auxquels des personnes en situation de pauvreté ont participé et guidé ensuite le cheminement qui a permis de construire une proposition d'indicateurs d'exclusion sociale.

1.4 BILAN DES ATELIERS

La démarche a consisté en une exploration de la définition de l'exclusion, de ses dimensions et de ses mécanismes ainsi que de certaines pistes d'indicateurs selon une approche participative avec des gens ayant recours à des organismes qui viennent en aide à des personnes susceptibles de vivre des situations d'exclusion liée à la pauvreté.

Dix ateliers ont été tenus entre le 7 juin et le 25 septembre 2012. Un total de 76 personnes y ont participé. Sans prétendre à la représentativité ou à l'exhaustivité, ce nombre a été suffisant pour faire surgir une diversité certaine de situations, de parcours de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, et surtout, **quelque 150 pistes d'indicateurs**⁸.

À l'issue de ces ateliers, il a été possible d'affirmer que la définition opérationnelle proposée au début du projet « tient la route ». Confrontée à l'expérience de personnes en situation de pauvreté, elle n'a pas dû être remise en question. C'est pourquoi, sans qu'on l'idéalise, cette définition permet de faire un pas de plus dans la compréhension et la connaissance de l'exclusion associée à la pauvreté. De plus, l'étape des ateliers a permis d'élaborer une certaine typologie des dimensions de l'exclusion sociale, dans lesquelles ont été réparties les pistes d'indicateurs, qu'on peut décliner de la manière suivante :

- les conditions matérielles;
- le logement;
- la santé;
- le travail et l'emploi;
- l'éducation;
- les réseaux (personnels et institutionnels-organisationnels).

Au terme de l'exercice, il s'est clairement avéré que l'exclusion sociale comporte de multiples facettes interreliées, interdépendantes, qui s'influencent mutuellement. De plus, au-delà des caractéristiques

8. Pour les détails sur la méthodologie, voir le rapport des ateliers publié sur le site Web du CEPE.

individuelles qui constituent incontestablement un terreau des plus fertiles, les mécanismes « précipitants » sont des plus puissants, comme autant d'engrenages de la fameuse « spirale de l'exclusion ».

Le récit des participantes et participants a permis de déterminer certains facteurs de vulnérabilité, tels que la séparation, la maladie mentale ou physique, ou encore le non-accès aux réseaux, à la bonne ressource au bon moment. Ces facteurs semblent déterminants et peuvent, à eux seuls, précipiter les individus dans la précarité. Jumelés à la pauvreté, ils peuvent entraîner les personnes dans des situations d'extrême exclusion.

C'est avec l'objectif de rendre compte de ces constats et des nombreuses pistes d'indicateurs que la seconde étape du projet a été abordée, afin de relever le défi de la mesure de l'exclusion sociale.

2. VERS UNE MESURE DE L'EXCLUSION SOCIALE

La recherche d'une mesure de l'exclusion sociale, s'appuyant sur la définition proposée, devait faire fi des oppositions entre certains courants de la recherche. En effet, tout comme le soulignent adroitement Jehoel-Gijsbers et Vrooman (2007)⁹, ces frictions épistémologiques sont en fait révélatrices d'une insuffisance d'analyse. Les auteurs fournissent ainsi plusieurs exemples qui permettent d'illustrer que ces propriétés peuvent s'appliquer tout autant à la pauvreté qu'à l'exclusion sociale. Ainsi, si l'exclusion est un processus dynamique, la pauvreté l'est tout autant; si l'exclusion est multidimensionnelle, la pauvreté l'est tout autant, etc. La réalité de l'exclusion étant complexe, les catégories analytiques fondées sur les dichotomies indiquées ne sont que rarement à la hauteur quand il s'agit de classer les manifestations du phénomène. Retenons simplement que pour plusieurs, l'ambiguïté du concept implique qu'il est difficile de le circonscrire de façon opérationnelle¹⁰. Karsz (2000)¹¹ parle de l'exclusion sociale comme étant un « faux concept », mais il n'en demeure pas moins que nous avons affaire à « de vrais problèmes ». Pourtant, c'est le « défi » que le CEPE a choisi de relever afin d'être en mesure de proposer des indicateurs qui, s'ils ne dépeignent pas un portrait totalement exhaustif ni sans limites, ont néanmoins plusieurs mérites. Le premier, non négligeable, est d'avoir comme trame de fond la parole de personnes que l'exclusion sociale concerne directement. Le second est d'avoir tenté un exercice encore inédit au Québec pour « dire et mesurer » l'exclusion sociale associée à la pauvreté, malgré le manque de données dans certains domaines importants. Le troisième, et non le moindre, est de proposer ici une série délibérément courte d'indicateurs solides qui pourront, c'est le souhait, permettre au Québec de suivre l'évolution de l'exclusion sociale. Certains choix cornéliens ont dû être faits afin d'éviter le piège de la litanie d'indicateurs dont le sens aurait été dilué dans la quantité et la moindre qualité. Ces choix seront expliqués au fur et à mesure de la présentation des indicateurs.

Les indicateurs proposés résultent dans un premier temps des pistes identifiées dans les ateliers menés avec des participantes et participants à des organismes actifs auprès de personnes susceptibles de vivre des situations d'exclusion associée à la pauvreté et, dans un deuxième temps, des discussions et réflexions des membres du comité de direction du CEPE. Il faut également rappeler que ces indicateurs réfèrent aux six dimensions retenues à la suite des ateliers, réduites ici à cinq, au fil des discussions dans le CEPE, le logement ayant finalement été inclus dans les conditions matérielles. Cette typologie, évoquée précédemment, mérite que l'on s'y attarde quelque peu pour en délimiter les principales orientations.

9. *Op. cit.*

10. ROY, Shirley et Marc-Henry SOULET (2001). « L'exclusion : changement de cap », *Sociologie et société*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. XXXIII, n° 2.

GAGNON, Éric, PELCHAT, Yolande, CLÉMENT, Michèle, SAILLANT, Francine (2009). « Exclusions et inégalités sociales », *Enjeux et défis de l'intervention publique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 206 p.

11. KARSZ, Saül (2000). « L'exclusion : faux concept, vrai problème », in KARSZ, S. (dir.), *L'exclusion définir pour en finir*, Paris, Dunod, p. 99-171.

2.1 CONDITIONS MATÉRIELLES

Cette dimension touche principalement la situation de pauvreté vécue et perçue, le manque de ressources matérielles et financières et le manque de capacités que cette pauvreté implique, avec ses répercussions dans différentes sphères de la vie, en particulier l'alimentation et le logement. On verra d'abord que l'insécurité alimentaire représente un point absolument fondamental, qui se situe au cœur du prisme de l'exclusion. Pour cette raison, une place particulière lui est accordée parmi les indicateurs. Quant au logement, il constitue le principal poste de dépenses dans le budget des ménages en situation de pauvreté et pour lesquels il constitue une préoccupation cruciale. Dans cette dimension, on s'intéresse à la notion d'accès au logement ainsi qu'à celle du logement décent et abordable. Une personne qui habite un logement convenable et y accorde une part acceptable de son revenu peut se concentrer sur d'autres aspects de sa vie, comme l'alimentation, l'éducation et la santé.

2.2 SANTÉ

C'est une évidence : il est beaucoup plus facile d'agir sur sa vie et sur son environnement quand on est en bonne santé. Vivre dans la précarité affaiblit l'état de santé physique et mentale, et compromet l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, tout comme le maintien en santé. Un état de santé déficient peut être le résultat d'un processus d'exclusion dans différents domaines de la vie, mais il peut également, en lui-même, mener à des situations d'exclusion. Dans ces conditions, il est difficile de prendre part à la société, d'être actif socialement et de s'impliquer dans des démarches d'intégration en emploi, de retour aux études, etc.

2.3 TRAVAIL ET EMPLOI

Le travail offre différents avantages (revenus, protection sociale, socialisation, etc.) susceptibles de favoriser l'intégration sociale. En revanche, la perte ou l'absence d'un emploi constitue souvent un premier pas vers la pauvreté et l'exclusion. Par ailleurs, la multiplication des emplois atypiques ou précaires et les exigences du marché du travail affaiblissent la relation entre l'intégration et le travail. Ainsi, presque paradoxalement, bien que le travail demeure le principal mode d'intégration sociale pour plusieurs, il peut également créer des situations d'exclusion. Pour certaines personnes plus vulnérables, les obstacles à l'intégration au marché du travail sont majeurs et les mécanismes d'exclusion, multiples.

2.4 ÉDUCATION

Cette dimension comprend les problématiques liées à l'éducation et à la connaissance de la langue et de l'environnement. L'éducation joue un rôle fondamental dans les méandres des processus d'exclusion sociale. Le parcours scolaire peut grandement faciliter ou entraver l'accès au marché du travail à moyen et à long termes. Une faible littératie peut également nuire, voire compromettre, le recours et la participation à certains services. Seront mis ici en évidence les nombreux obstacles des cheminements éducationnels : décrochage scolaire, analphabétisme, littératie, troubles d'apprentissage, etc.

2.5 RÉSEAUX (PERSONNELS ET INSTITUTIONNELS)

Afin de comprendre les mécanismes de l'exclusion sociale, il est nécessaire de s'attarder aux différentes ressources personnelles, organisationnelles et institutionnelles qui gravitent autour d'une personne. La quantité et la qualité du soutien social en disent long sur l'enracinement dans l'exclusion. Le problème de l'accès à des ressources, organismes et institutions peut également être observé quand on s'intéresse au manque de soutien, à la désaffiliation.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES INDICATEURS

Pour chacun des indicateurs retenus reliés aux dimensions identifiées, une brève description de la mesure est présentée (définition). Puisque des enquêtes différentes sont mises à contribution pour établir la mesure de ces indicateurs, la méthodologie employée afin de contrôler pour la population à faible revenu diffère d'une enquête à l'autre. Des précisions sont alors apportées, le cas échéant, dans les descriptions et définitions de chacun des indicateurs.

Par ailleurs, avec l'objectif de tendre vers une liste d'indicateurs « solides », ceux-ci ont été « passés au crible » de critères tels que la pertinence, la faisabilité, la convivialité, la fiabilité et la comparabilité. On trouve dans la littérature de nombreuses définitions de ces critères qui font largement consensus. Par souci de clarté, ils sont rappelés ici :

La pertinence	L'indicateur correspond à une préoccupation, une attente, un engagement relié à l'objectif dont il contribue à mesurer l'atteinte.
La faisabilité	L'indicateur doit être relativement facile à obtenir et à produire. Les données sont accessibles au moment opportun.
La convivialité	L'indicateur est simple, clair, facile à comprendre et à présenter. Son interprétation est la même pour tous.
La fiabilité	Les résultats mesurés par l'indicateur doivent être constants chaque fois qu'une mesure est prise dans des conditions identiques (la même question revient à chaque enquête, par exemple).
La comparabilité	L'indicateur doit pouvoir être mesuré dans le temps, de façon à présenter clairement l'évolution de la situation ou de l'objectif que l'on veut évaluer.

Cette démarche a permis de jeter les bases d'une réflexion pour retenir ou non les indicateurs en question. Dans cette perspective, une sélection d'indicateurs « phares » a été conservée et complétée par des indicateurs dits de « contextualisation ». Cette double approche permet d'éviter le suivi d'une multitude d'indicateurs, ce qui aurait été susceptible de compromettre la possibilité de se prononcer sur la situation en raison des constats divergents que ces derniers véhiculent. C'est un risque qui, s'il avait été pris, aurait pu limiter de beaucoup la portée d'un avis sur des indicateurs d'exclusion sociale.

Avant d'engager la présentation des indicateurs retenus, une dernière précision s'impose. Prendre la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté est une longue histoire de deuils. À maintes reprises en effet, il a fallu se résigner et renoncer à certaines pistes en apparence prometteuses. Une fois le vernis gratté, plusieurs indicateurs, plusieurs enquêtes, se sont révélés être de moindre qualité ou de moindre intérêt et dans l'incapacité de répondre aux objectifs fixés. Certaines pistes, tout à fait fondamentales pour « dire » l'exclusion sociale, ont dû être abandonnées faute de parvenir à trouver un indicateur digne de ce nom. C'est le cas, par exemple, du renoncement aux soins de santé faute d'argent, qui aurait dû se retrouver au cœur même de la proposition d'indicateurs. Toutefois, à ce jour, aucune enquête ne permet de mesurer ce phénomène, pourtant incontestablement générateur d'exclusion sociale. Ainsi, les propositions de cet avis ont pour limite l'état actuel des enquêtes et des connaissances, mais pourraient être bonifiées dans les années à venir en fonction du développement ou de l'accès à de nouvelles données.

LES INDICATEURS DE L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC

INDICATEURS	DERNIÈRE MESURE DISPONIBLE	ÉVOLUTION
1. CONDITIONS MATÉRIELLES		
Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers	39,4 % des ménages à faible revenu ont eu peur de manquer de nourriture en 2011-2012.	En légère hausse depuis 2007-2008
Proportion du revenu consacré au logement	Les familles à faible revenu consacraient en moyenne 59,3 % de leur revenu disponible au paiement de leur loyer en 2010.	Stable par rapport à 2007
Proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation	7,4 % des familles à faible revenu jugeaient que leur logement était inadéquat en 2010.	En hausse par rapport à 2003
2. SANTÉ		
Proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler	48,6 % des personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler étaient à faible revenu en 2011-2012.	Stable par rapport à 2007-2008
3. TRAVAIL ET EMPLOI		
Proportion des chômeurs de longue durée	13,1 % des chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines en 2013.	En hausse depuis 2008
Proportion de travailleurs à temps partiel involontaire	4,5 % des travailleurs occupaient un emploi à temps partiel de manière involontaire en 2013.	En légère hausse depuis 2000
4. ÉDUCATION		
Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires	32,2 % de la population québécoise de 25 à 64 ans à faible revenu ne possédait pas de diplôme d'études secondaires en 2010.	Tendance à la baisse depuis 2000
Proportion de la population ayant seulement le niveau 1 en littératie	14,9 % de la population québécoise avait un très faible niveau de compréhension de texte en 2012 (niveau 1 en littératie).	Pas de mesure antérieure comparable
5. RÉSEAUX (PERSONNELS ET INSTITUTIONNELS)		
Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable	26,2 % des personnes à faible revenu ne pouvaient compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable en 2009-2010.	Stable par rapport 2007-2008

3. LES INDICATEURS

3.1 CONDITIONS MATÉRIELLES

En 2011-2012, plus du tiers (39,4 %) des ménages à faible revenu ont eu peur de manquer de nourriture, contre 6,3 % des ménages n'étant pas à faible revenu.

En 2010, les familles à faible revenu consacraient en moyenne près de 60 % de leur revenu disponible au paiement de leur loyer et 7,4 % d'entre elles jugeaient que leur logement était inadéquat.

Lorsque leurs ressources financières sont limitées, les personnes doivent souvent faire face à des choix difficiles puisqu'elles sont dans l'incapacité de combler l'ensemble de leurs besoins essentiels. Cette situation entraîne une certaine précarité de leurs conditions matérielles. Pour nombre de ces personnes, cette privation de nécessités se traduit dans différentes sphères de la vie quotidienne : une alimentation insuffisante ou insuffisamment saine, de la difficulté à se vêtir adéquatement, l'impossibilité ou la possibilité restreinte de satisfaire des besoins essentiels, d'accéder à des moyens de transport et le non-recours à des activités de loisir. Le fait de ne pouvoir combler certains de ces besoins influe sur leurs conditions de vie tout en amenuisant leurs possibilités de se sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui en résulte. Certes, le défi d'établir une mesure couvrant l'ensemble des aspects liés à cette dimension demeure difficile à relever s'il est abordé dans une perspective d'exhaustivité. Toutefois, les indicateurs présentés dans cette section témoignent, ou donnent du moins un aperçu, des progrès ou des reculs de la situation des personnes en ce qui concerne la non-satisfaction de certains besoins de base. À la suite des ateliers, trois aspects des conditions matérielles ont été retenus dans la recherche d'indicateurs pertinents : l'insécurité alimentaire, le logement et le transport. Toutefois, comme on l'expliquera ci-dessous, seules les deux premières de ces sous-dimensions des conditions matérielles se sont traduites par des indicateurs.

3.1.1 Insécurité alimentaire

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire, sans avoir la prétention de tout dire sur l'accès restreint aux besoins essentiels, l'indicateur proposé de la peur du manque de nourriture pour des motifs financiers apparaît tout à fait caractéristique de cette réalité cruciale de l'exclusion sociale associée à la pauvreté. C'est pourquoi cet indicateur a été retenu parmi toutes les pistes possibles, car il répondait à l'ensemble des critères fixés au départ, contrairement à d'autres pourtant tout aussi « crédibles », en apparence du moins, par exemple le recours aux banques alimentaires.

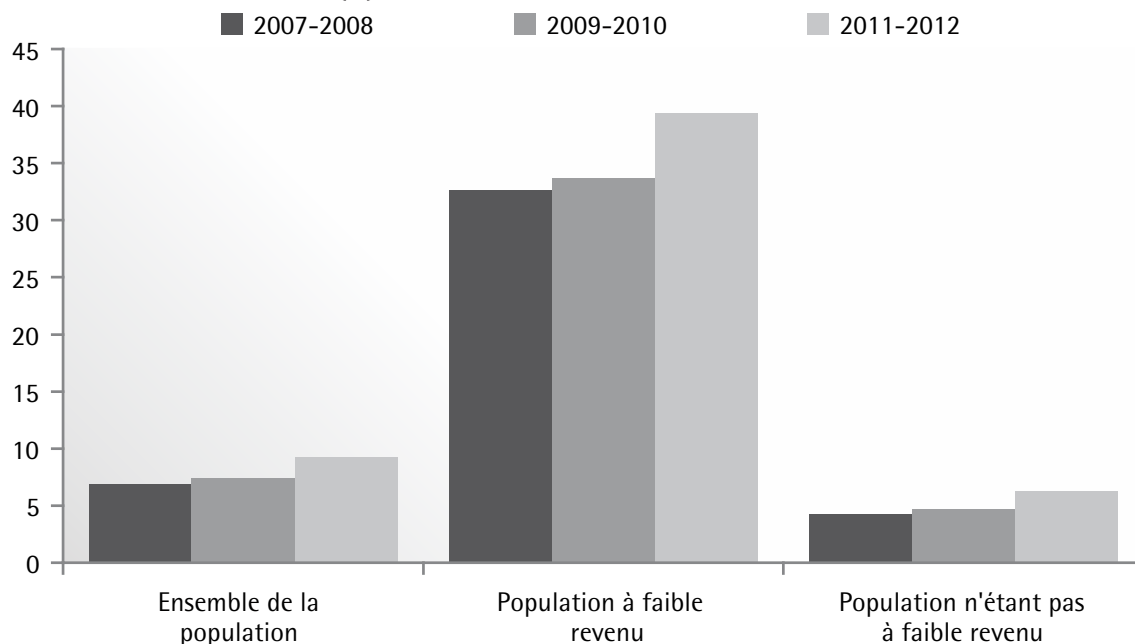
En effet, l'insécurité alimentaire des personnes vivant dans la précarité financière peut se traduire par leur recours aux banques alimentaires de leur région. La proportion de personnes qui y font appel au Québec est passée de 2,5 % en 1999 à 1,9 % en 2014. Avec la dernière récession notamment, les organismes d'aide, regroupés dans *Banques alimentaires Québec*, ont observé une demande croissante pour des produits alimentaires (croissance de 2008 à 2010, puis stabilité depuis 2010), couplée à une offre décroissante de donateurs, moins généreux qu'auparavant. Malgré tout, l'évolution du recours aux banques alimentaires doit être interprétée avec prudence dans la mesure où celui-ci est conditionné par l'offre des donateurs, d'une part, ainsi que par la présence de ces organismes ou de l'offre de services alternatifs sur le territoire québécois, tels que les cuisines collectives, d'autre part. Ainsi, le choix a été fait de retenir le recours aux banques alimentaires comme un indicateur de « contextualisation » seulement, tandis que la peur de manquer de nourriture a été retenue parmi la liste d'indicateurs principaux, car elle exprime plus adéquatement l'exclusion sociale induite par l'insécurité alimentaire.

INDICATEUR 1. Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture au cours des douze derniers mois pour des motifs financiers

La proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois suit une tendance à la hausse depuis 2007-2008, laquelle s'est manifestée plus fortement en 2011-2012. Bien que cette augmentation ait été constatée tant chez les personnes à faible revenu que chez celles ne l'étaient pas, on observe que ce sont les plus vulnérables qui ont connu la hausse la plus marquée de cet indicateur en 2011-2012. Aux fins de nos calculs, il est à noter que les ménages du premier décile de revenu avant impôt sont considérés comme étant à faible revenu. Ce choix repose sur le fait que l'enquête d'où sont tirées les statistiques à ce sujet ne compile les revenus des ménages que sur la base des déciles de revenus.

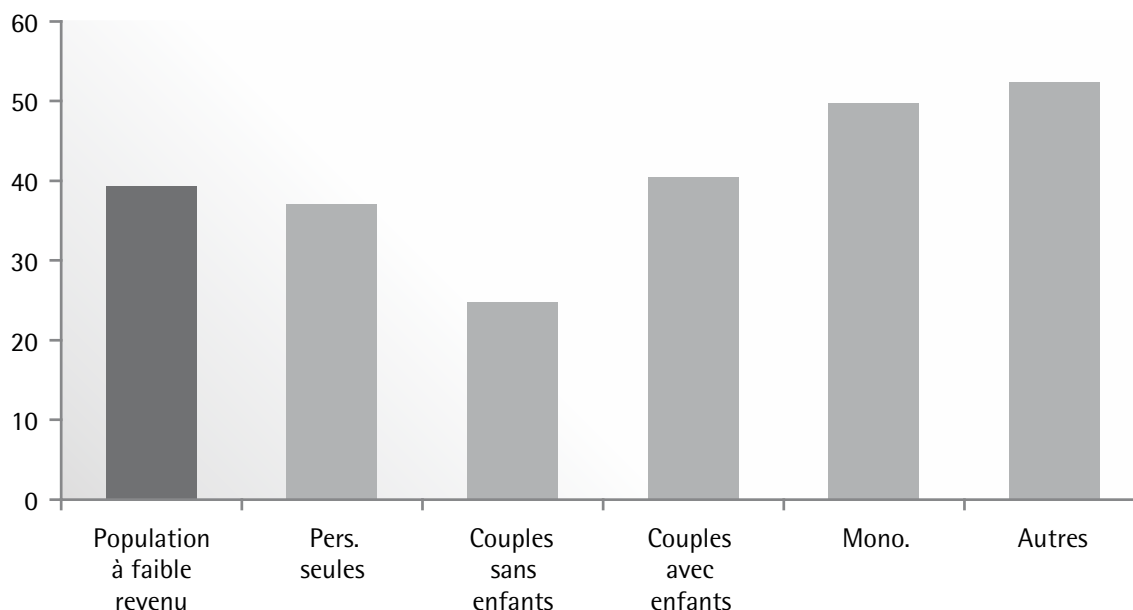
GRAPHIQUE 3.1

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT EU SOUVENT OU PARFOIS PEUR DE MANQUER DE NOURRITURE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, QUÉBEC (%)



GRAPHIQUE 3.1 (SUITE)

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT EU SOUVENT OU PARFOIS PEUR DE MANQUER DE NOURRITURE SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, 2011-2012, QUÉBEC (%)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

L'examen plus détaillé des données montre que ce sentiment est de loin supérieur parmi la population à faible revenu. En 2011-2012, plus du tiers (39,4 %) des ménages de ce groupe disait l'avoir éprouvé, contre 6,3 % chez les ménages qui n'étaient pas à faible revenu. Parmi l'ensemble des ménages à faible revenu, on constate que les familles monoparentales sont les plus sujettes à vivre ce type de situation. En 2011-2012, près d'une sur deux d'entre elles avait eu peur de ne pouvoir satisfaire ses besoins de base en matière d'alimentation pour des motifs financiers. De plus, cet indicateur atteint son maximum chez les ménages qui sont « dans la force de l'âge ». En 2011-2012, près de la moitié des ménages à faible revenu dont le principal soutien avait de 35 à 44 ans, ou encore de 45 à 54 ans, ont déclaré avoir souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers (48,3 % et 53,8 % respectivement). En revanche, ce sentiment s'atténue considérablement chez les ménages plus âgés puisque seulement 15,2 % de ceux qui sont à faible revenu dont le chef de famille est âgé de 65 ans ou plus l'ont exprimé.

Il sera ainsi particulièrement intéressant de suivre cet indicateur dans les prochaines années afin de voir l'impact potentiel des politiques publiques sur l'expression du sentiment d'insécurité alimentaire. Cet indicateur constitue indéniablement une des pierres angulaires de l'exclusion sociale, probablement au même titre que le logement.

3.1.2 Logement

Le logement revêt une importance essentielle, fondamentale, nécessaire, au sens premier de tous ces termes, dans la satisfaction des besoins de base. Des conditions de logement inadéquates constituent une entrave majeure au bien-être des personnes qui les subissent. Elles peuvent compromettre l'état de santé physique et mentale, de même que toutes les autres sphères de la vie, telles que l'éducation et la sécurité, et induire de nombreuses formes d'exclusion. Bénéficier d'un logement décent et abordable est une préoccupation constante pour les plus démunis en raison de la part du budget que ce poste de dépense accapare. De nombreuses études ont montré qu'il s'agit du poste le plus important du budget d'une famille, et cela est d'autant plus vrai pour les personnes à faible revenu. Plusieurs des personnes moins nanties de notre société font face au fait de ne pas avoir de choix lorsque vient le temps de se trouver un logement et elles doivent se contenter de ce qu'on accepte de leur louer, ce qui implique plus souvent qu'autrement un logement en mauvais état, voire insalubre ou vraiment inadéquat et surtout, trop cher.

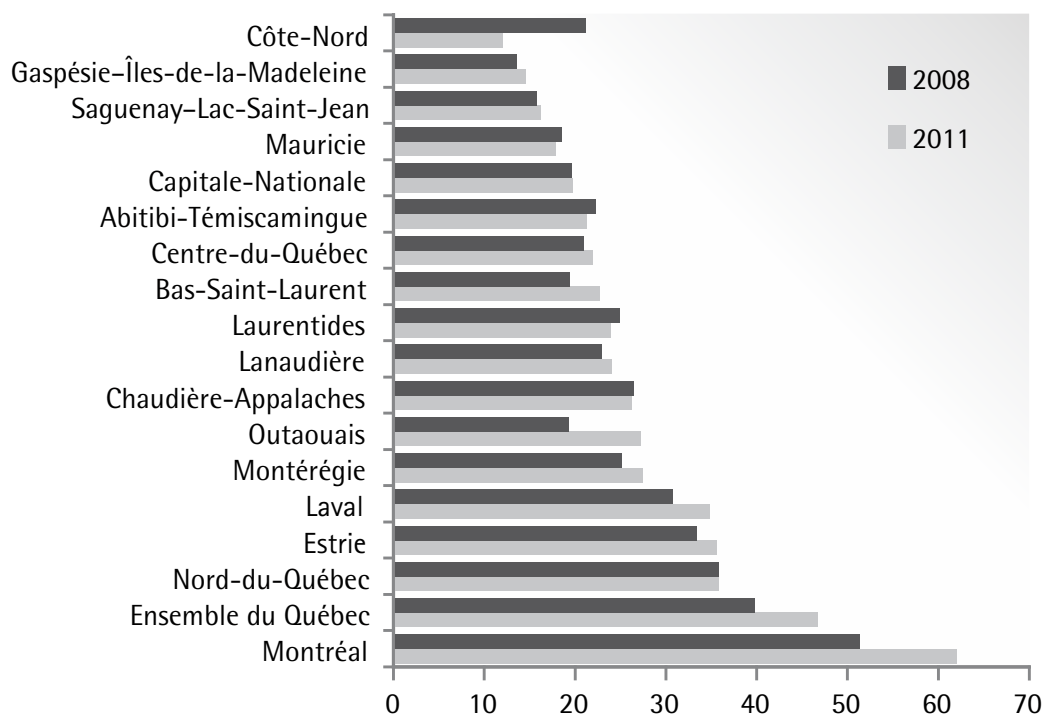
Dans le cas de plusieurs familles, l'accès à une habitation convenable passe par les logements sociaux. Ceux-ci représentent pour elles l'occasion d'avoir une vie décente en accordant une proportion raisonnable de leur budget au logement, sans pour autant être une panacée. Toutefois, le temps d'attente pour avoir accès à des logements à loyer modique (HLM) est souvent très long, trop long.

En 2011, les familles qui désiraient bénéficier d'un logement à loyer modique devaient attendre un peu moins de quatre ans (46,7 mois) dans l'ensemble du Québec. À l'échelle du territoire, on constate que c'est à Montréal que le délai d'attente était le plus élevé. En 2011, il fallait attendre cinq ans en moyenne avant de pouvoir bénéficier de ce type de logement. De 2008 à 2011, le délai d'attente pour un HLM à Montréal a progressé de presque une année, soit la plus forte progression parmi l'ensemble des régions administratives du Québec.

Toutefois, l'évolution du délai moyen d'attente d'un logement à loyer modique doit être interprétée avec prudence, dans la mesure où l'offre est conditionnée par des choix de politiques publiques en la matière. En effet, il existe de nombreux véhicules pour favoriser l'accès des personnes moins nanties de notre société à un logement convenable (Allocation logement, Accès logis, supplément au loyer, etc.). Or, le choix du véhicule favorisant le logement social peut influencer l'évolution à la hausse ou à la baisse de cet indicateur, sans pour autant que cela se traduise par une diminution des moyens dont les ménages en situation précaire disposent pour se loger.

GRAPHIQUE 3.2

DÉLAI MOYEN D'ATTENTE POUR UN HLM PUBLIC (NOMBRE DE MOIS) SELON LA RÉGION DE RÉSIDENCE, QUÉBEC, 2011



Source : Société d'habitation du Québec.

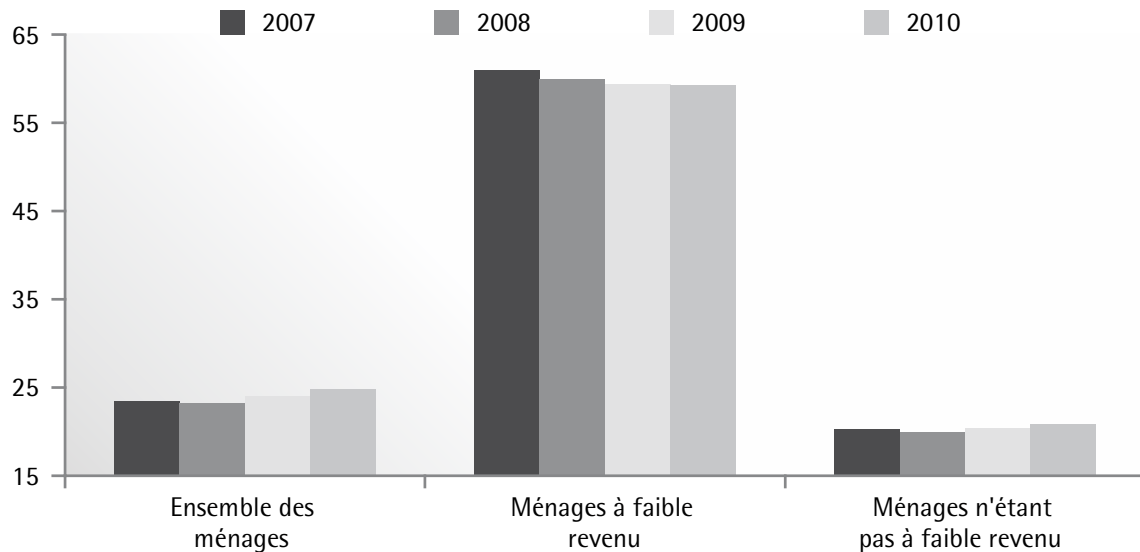
Le logement constitue donc un impondérable ayant des effets considérables sur la qualité de vie des personnes. Sans être exhaustifs, les quelques indicateurs qui figurent dans cette section visent à rendre compte de la situation du logement pour les personnes à faible revenu au Québec. Ils traduisent un certain potentiel de risque d'exclusion sociale.

INDICATEUR 2. Proportion du revenu consacrée au logement

La proportion du revenu disponible, calculé aux fins de la Mesure du panier de consommation (MPC), consacrée au logement a peu évolué de 2007 à 2010. L'ensemble de la population y consacrait alors un peu plus de 20 % de son revenu disponible calculé aux fins de la MPC. Toutefois, cette proportion grimpait à près de 60 % chez les familles à faible revenu. L'examen des statistiques à ce sujet ne montre toutefois pas de hausse ou de baisse marquée de cet indicateur depuis 2007 : il est resté relativement stable, et ce, quel que soit le statut de faible revenu. Il convient de mentionner que la population à faible revenu a été établie à partir des seuils de la MPC. Par ailleurs, précisons que les dépenses associées au logement ont été déterminées sur la base des loyers annuels régulièrement payés pour se loger. C'est donc dire que les coûts associés au logement ont été calculés pour les familles se déclarant locataires du logis en question.

GRAPHIQUE 3.3

PROPORTION DU REVENU DISPONIBLE CONSACRÉE AU LOGEMENT SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC (%)

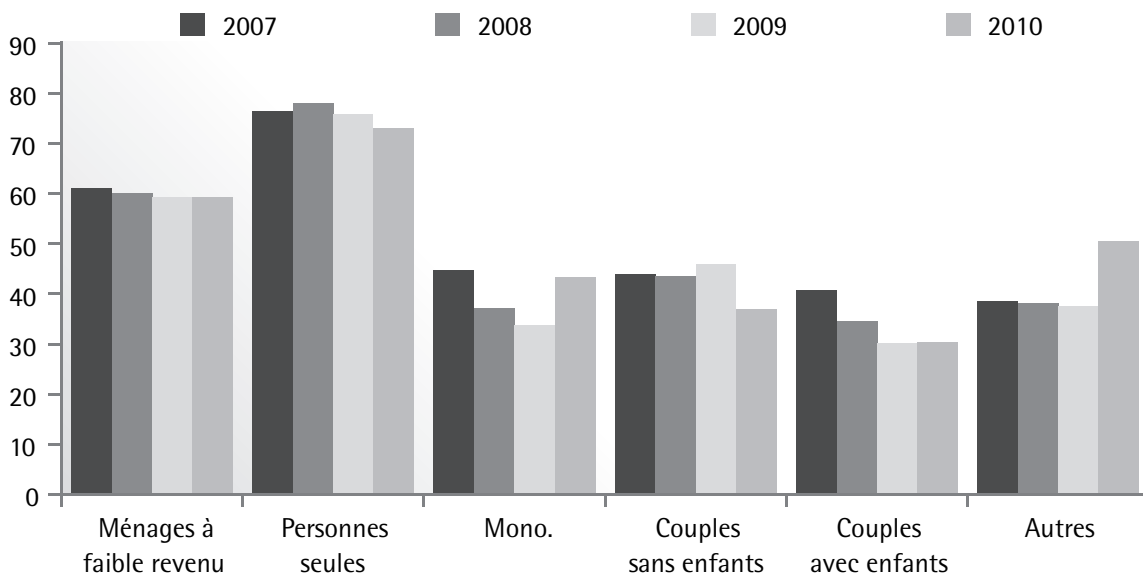


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

L'examen des données selon le type d'unité familiale montre que la portion qu'accaparent les dépenses liées au logement dans le revenu disponible des ménages à faible revenu varie grandement en fonction du type d'unité familiale. Comme on peut le constater dans le graphique suivant, les personnes seules y ont consacré en moyenne 75 % de leur revenu disponible de 2007 à 2010. Pour leur part, les familles monoparentales et les couples sans enfants y consacraient environ 40 % de leur revenu disponible, tandis que cette proportion s'établissait à un peu plus de 30 % pour les couples avec enfants.

GRAPHIQUE 3.4

PROPORTION DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU CONSACRÉE AU LOGEMENT SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC (%)

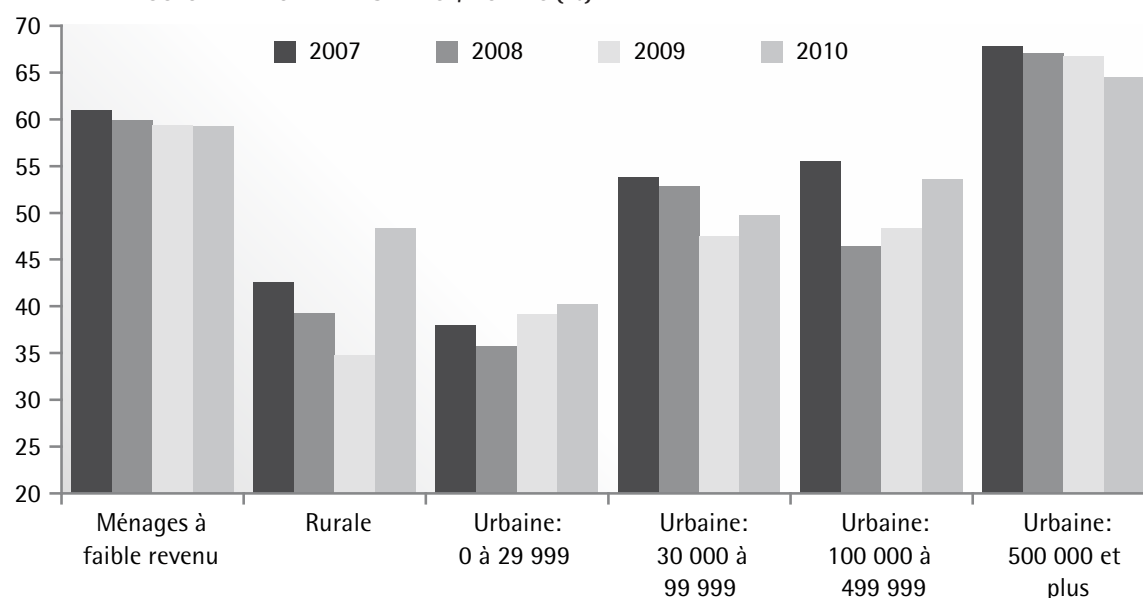


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

Enfin, les données montrent que la proportion du revenu disponible consacrée au logement par les familles à faible revenu augmente avec la taille de la population de l'agglomération de résidence. Ainsi, les familles vivant dans une région rurale y consacraient en moyenne un peu plus de 40 % de leur revenu disponible de 2007 à 2010. À l'autre bout du spectre, on constate que cette proportion s'établissait à environ 65 % au cours de la même période pour les familles vivant dans les grands centres urbains (population de 500 000 habitants ou plus).

GRAPHIQUE 3.5

PROPORTION DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU CONSACRÉE AU LOGEMENT SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RÉSIDENCE, QUÉBEC (%)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

INDICATEUR 3. Proportion des ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation

Avoir un logement ne signifie pas nécessairement que celui-ci soit adéquat. Parmi l'ensemble de la population, on observe qu'environ 4 % des ménages jugent que leur logement ne répond pas à leurs besoins. De 2003 à 2010, on ne note pas de progression de la proportion de la population qui porte un tel jugement. Cependant, lorsqu'on examine les données concernant la population à faible revenu, on remarque que de plus en plus de ménages dans cette situation estiment leur logement inadéquat. En 2010, 7,4 % des ménages à faible revenu jugeaient que leur logement ne répondait pas à leurs besoins. Cette proportion était près du double de celle des ménages n'étant pas à faible revenu à la même période.

La population qui considère son logement inadéquat se base sur la norme nationale d'occupation. Celle-ci permet de déterminer si le logement qu'occupe un ménage est ou non de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable. Selon cette norme, un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Enfin, un logement est de dimension convenable s'il compte un nombre suffisant de chambres, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale

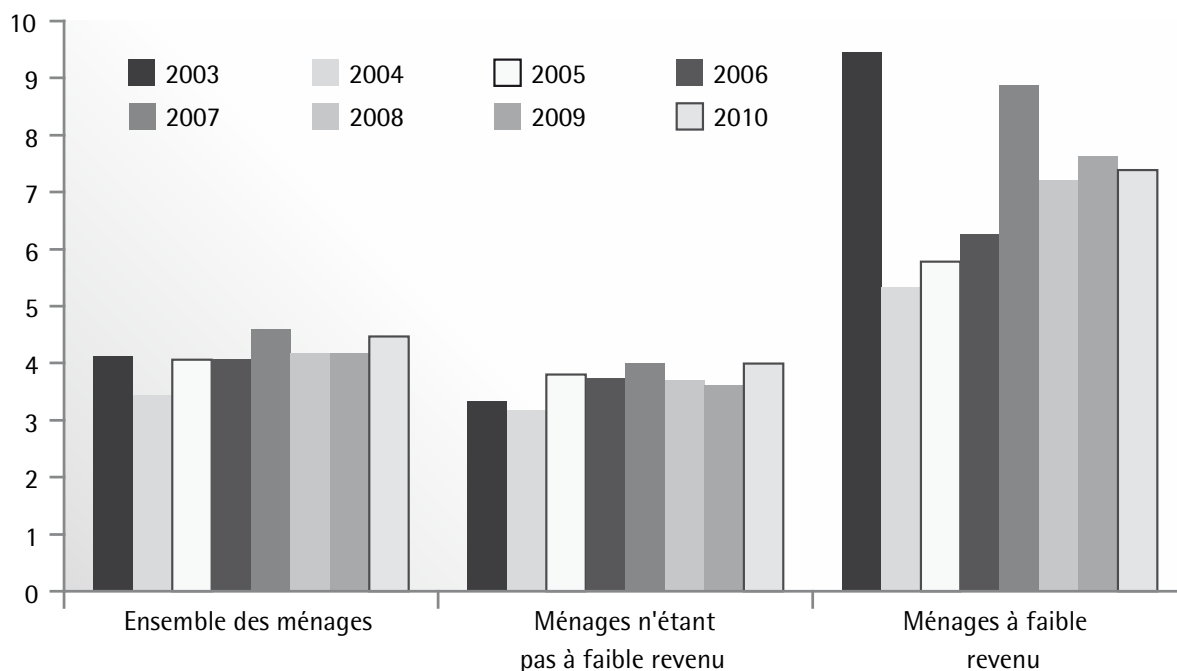
d'occupation (NNO). Cette dernière, établie au moyen d'éléments communs des normes provinciales et territoriales, précise que « suffisamment de chambres » signifie une chambre par :

- couple d'adultes;
- personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage;
- couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans;
- fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf si le ménage compte deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre.

Notons qu'un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte). Enfin, la population à faible revenu est établie sur la base des seuils de la MPC.

GRAPHIQUE 3.6

PROPORTION DE MÉNAGES QUI JUGENT LEUR LOGEMENT INADÉQUAT SELON LA NORME NATIONALE D'OCCUPATION ET SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC (%)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

3.1.3 Transport

La disponibilité d'un moyen de transport ou la possibilité d'y accéder demeure un élément primordial pour assurer la mobilité des personnes à faible revenu et, ainsi, favoriser leur inclusion sociale. En effet, que ce soit pour accéder à un emploi, pour bénéficier de certains services publics, ou encore pour établir ou maintenir des liens de sociabilité, l'accès à un moyen de transport constitue un enjeu majeur pour les personnes en situation de pauvreté. Alors qu'il peut être envisageable de minimiser certains postes budgétaires à leur strict minimum (alimentation, vêtements), les coûts associés au transport sont difficilement compressibles à compter du moment où l'on exerce une activité professionnelle ou que l'on doit se déplacer pour avoir accès à des services publics. Afin d'exprimer ce caractère primordial du transport et de l'accès aux transports dans l'exclusion sociale, de nombreuses démarches ont été menées au sein de multiples enquêtes. En vain : il n'a pas été

possible de constituer un indicateur vraiment pertinent pour cette dimension. L'objectif était de parvenir à mesurer la proportion de personnes qui ne peuvent se déplacer, ou dont les possibilités à ce chapitre sont très limitées, faute de moyens financiers suffisants. À défaut de données disponibles, il a été impossible de constituer une mesure satisfaisante.

Ainsi, malgré la volonté de proposer des indicateurs relatifs à l'accès limité aux transports, tout comme aux activités de loisirs, il a fallu renoncer à ces deux pistes, par manque de données suffisamment solides. Cela représente un des deuils importants qu'il a fallu faire au cours de cet exercice de mesure de l'exclusion sociale. Toutefois, ces pistes ne seront pas reléguées aux oubliettes et pourraient, si des données le permettent, faire l'objet de propositions d'indicateurs à part entière dans l'avenir, à l'occasion du suivi des indicateurs d'exclusion sociale retenus dans cet avis.

3.2 SANTÉ

48,6 % des personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler étaient à faible revenu en 2011-2012.

La santé est un des éléments clés de la spirale de l'exclusion sociale. Pour les personnes en situation de pauvreté ayant des difficultés de cet ordre, il est beaucoup plus complexe et ardu d'agir sur leur vie et sur leur environnement. Un mauvais état de santé peut être le résultat de certaines formes d'exclusion sociale associée à la pauvreté, mais il peut également en générer certaines formes, en être un des facteurs « précipitants ». En somme, la maladie, qu'elle soit physique ou mentale, tout comme les handicaps, peuvent être à la fois cause et conséquence de l'exclusion sociale, du fait que les personnes atteintes peuvent être marginalisées par rapport à certaines sphères de la vie sociale (travail, famille, amis) ou parce que leur manque de ressources financières pour payer des soins nécessaires hypothèquent le maintien de leur état de santé.

Dans cette dimension essentielle, maintes fois soulignée dans toutes les recherches sur l'exclusion sociale, les pistes d'indicateurs ne manquaient pas. On n'aura qu'à se reporter au rapport sur les ateliers pour en voir de nombreux exemples. Toutefois, certains choix se sont opérés d'eux-mêmes au cours de l'analyse, menant à ne retenir, une fois encore, que des indicateurs possédant les qualités requises.

À titre d'exemple, la question des soins non comblés faute de moyens financiers est particulièrement sensible pour la population québécoise. Cependant, il n'existe pas d'indicateur « modèle » dans ce domaine. Une des pistes possibles pour s'approcher de cette réalité consistait à s'y intéresser sous l'angle des besoins non comblés d'affiliation à un médecin de famille. Mais il est vite apparu que cette mesure ne permettait pas de transcrire la renonciation aux soins en raison de difficultés financières. C'est pourquoi cette piste d'indicateur, *a priori* pertinente, n'a pas été retenue.

De même, avant de proposer l'indicateur retenu pour la dimension de la santé, on ne saurait passer sous silence le rôle majeur des troubles psychologiques dans les processus d'exclusion sociale. Objet de nombreux tabous, affublée de préjugés dans l'ensemble de la société, stigmatisée sur le marché du travail, la santé mentale se situe incontestablement au cœur de l'exclusion sociale. Pourtant, même si l'indicateur proposé en tient compte, on ne saurait pouvoir affirmer qu'on lui accorde la place qu'elle occupe réellement dans les problématiques d'exclusion sociale. Encore une fois, faute de pouvoir retenir un indicateur capable d'exprimer pleinement, en amont comme en aval, son rôle dans les mécanismes d'exclusion, les choix effectués ont eu pour objectif d'éviter une proximité d'indicateurs fragmentaires. L'indicateur finalement proposé, à la fois solide et consensuel, considère néanmoins différents aspects de la santé, que celle-ci soit physique ou mentale. C'est donc l'angle des incapacités liées à la santé qui entravent la possibilité d'être en emploi qui s'est avéré plus fructueux pour « dire » cette dimension de l'exclusion.

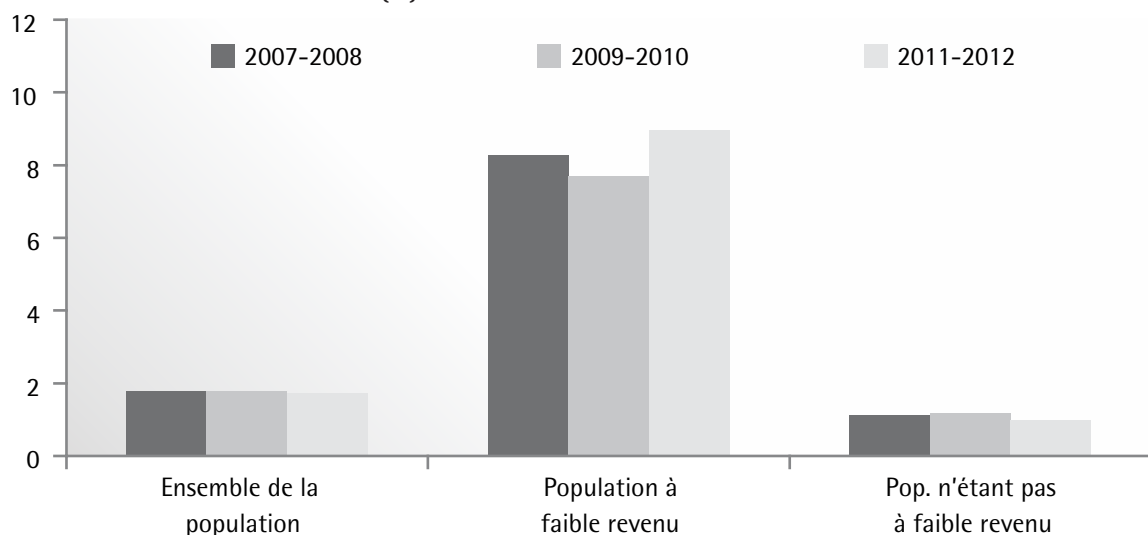
INDICATEUR 4. Proportion de personnes de 18 à 64 ans souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler

La proportion de la population de 18 à 64 ans souffrant d'une incapacité permanente, qu'elle soit physique ou mentale, les empêchant de travailler s'établissait à 1,7 % en 2011-2012, soit une valeur similaire à celle des années précédentes. Chez la population à faible revenu, cette proportion était de 9 % en 2011-2012, en légère hausse par rapport à 2007-2008 et 2009-2010. Rappelons que les ménages du premier décile de revenu avant impôt sont considérés comme étant à faible revenu. Enfin, mentionnons que les hommes sont légèrement plus à risque que les femmes de souffrir d'une incapacité les empêchant de travailler.

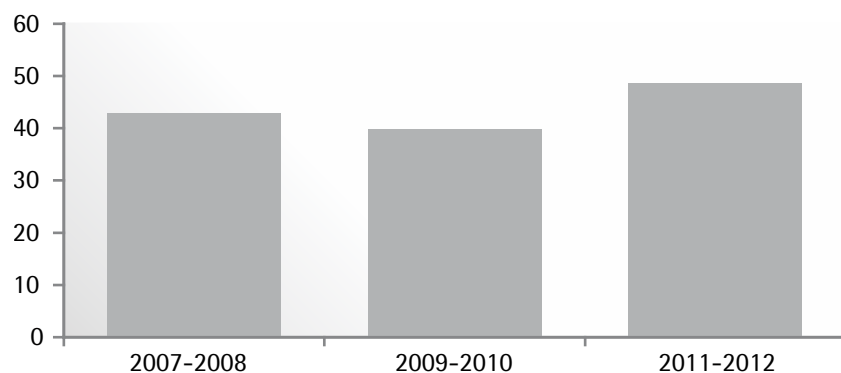
Par ailleurs, l'âge est un facteur très important qui influence le risque d'être victime d'une incapacité permanente. En effet, on constate que la possibilité d'être atteinte d'une incapacité empêchant d'occuper un travail augmente sensiblement à compter de 45 ans chez les personnes à faible revenu. Le fait de ne pouvoir occuper un emploi se traduit par la pauvreté chez une forte proportion de celles-ci. En 2011-2012, près de la moitié (48,6 %) des personnes de 18 à 64 ans victimes d'une incapacité les empêchant de travailler étaient à faible revenu.

GRAPHIQUE 3.7

PROPORTION DE LA POPULATION DE 18 À 64 ANS SOUFFRANT D'UNE INCAPACITÉ LES EMPÊCHANT DE TRAVAILLER SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU (%)



PROPORTION DE PERSONNES DE 18 À 64 ANS SOUFFRANT D'UNE INCAPACITÉ PERMANENTE LES EMPÊCHANT DE TRAVAILLER QUI SONT À FAIBLE REVENU (%)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

3.3 TRAVAIL ET EMPLOI

En 2013 :

13,1 % des chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines. Depuis 2009, cet indicateur affiche une tendance à la hausse.

4,5 % des travailleurs occupaient un emploi à temps partiel de manière involontaire.

L'accès à un emploi constitue un des principaux moyens de sortir de la pauvreté tout en favorisant l'inclusion sociale. Pour plusieurs, le travail procure une certaine autonomie économique, un certain statut, et peut permettre d'établir des liens sociaux réguliers tout en favorisant l'estime de soi. Il n'en demeure pas moins que certains facteurs rendent problématique l'intégration d'une partie de la population au marché du travail. Afin de rendre compte de ces processus, et puisque le travail constitue une dimension essentielle dans l'équation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les quelques indicateurs retenus témoignent du degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail et à l'emploi.

Cette vaste dimension du travail et de l'emploi représentait plusieurs défis, compte tenu de l'ambition de proposer des indicateurs pertinents pour mesurer l'exclusion sociale dans ce domaine, déjà largement couvert par une panoplie d'indicateurs statistiques. Si le travail peut constituer une passerelle efficace pour sortir du faible revenu, l'accès à un emploi n'est pas nécessairement synonyme d'un niveau de vie décent. Au contraire, dans certaines circonstances, l'emploi peut maintenir des personnes dans la pauvreté¹² et générer des processus d'exclusion sociale. C'est pourquoi il est particulièrement pertinent de documenter les liens entre travail, exclusion et faible revenu. Toutefois, leur analyse ne permet pas toujours de traduire la réalité des risques d'exclusion associés au fait d'être en situation de faible revenu malgré un lien d'emploi. Il devenait dès lors particulièrement fragile d'attribuer une valeur inéluctable au fait d'être une travailleuse ou un travailleur à faible revenu pour décrire les situations d'exclusion sociale, ces personnes ayant un lien d'emploi qui augmente leur probabilité d'établir des liens sociaux réguliers, tout en favorisant leur estime de soi.

Le choix a finalement été fait de ne pas retenir à titre d'indicateur la mesure de la proportion des travailleuses et travailleurs à faible revenu parmi la population active. Considérant que cette mesure en dit davantage sur la pauvreté que sur l'exclusion sociale, on la retrouvera désormais dans l'état de situation sur la pauvreté que le CEPE publie annuellement.

Inversement, la perte d'emploi conjuguée à la faiblesse de l'indemnisation du chômage (non-admissibilité aux prestations d'assurance-emploi, faible taux de remplacement du revenu ou fin des prestations d'assurance-emploi) peut ultimement paver la voie à une situation de pauvreté et d'exclusion sociale pour certaines personnes. À titre d'exemple, en mars 2014, sur les 6 900 nouvelles admissions au régime public du soutien du revenu, plus de 2 800 demandes avaient pour origine l'assurance-emploi, soit 41,2 % de ces admissions. Depuis 2003, on constate que cette proportion s'est fixée à un peu moins de 40 % en moyenne. Rappelons que le régime d'assurance-emploi a subi de nombreuses réformes au fil des ans, la dernière remontant à 2012-2013. Ces réformes se sont traduites par une diminution importante de l'accessibilité à ce programme. Alors que 90,5 % des chômeuses et chômeurs du Québec y étaient admissibles en 1990, seulement 44,5 % l'étaient en 2014¹³. Même si cette mesure n'a pas été formellement retenue parmi les indicateurs principaux de l'exclusion sociale, le suivi de cette facette du marché du travail alimentera notre compréhension du contexte dans lequel évoluent ces indicateurs par rapport au marché du travail.

12. MOREL, Sylvie (2000). *Les logiques de la réciprocité : les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*, Paris, Presses universitaires de France, Collection Le lien social, 317 p.

13. Cette proportion est calculée en divisant le nombre de chômeuses et chômeurs touchant des prestations régulières d'assurance-emploi par l'ensemble des personnes en chômage.

Sous un autre angle, l'intégration des jeunes au marché du travail constitue également un enjeu important pour la société. L'accès à un emploi satisfaisant en début de carrière augmente la probabilité de subvenir pleinement à ses besoins et ainsi, de contribuer pleinement à la société tout en réduisant le risque de vivre une situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Une intégration durable au marché du travail constitue donc un atout majeur pour les jeunes qui commencent leur vie active.

Au Québec, tout comme dans d'autres pays industrialisés, on observe cependant qu'une proportion non négligeable des jeunes n'est ni en emploi, ni aux études (NEET). Compte tenu des répercussions potentiellement négatives de ce type d'inactivité tant sur ces individus que sur la société, il est apparu pertinent de suivre cette réalité, car elle peut être révélatrice de certaines formes d'exclusion sociale. Bien qu'elle ait diminué au cours des dernières décennies, la proportion de jeunes ni aux études et ni en emploi s'établissait à 8,9 % en 2013, soit près de 90 000 personnes. La répartition des jeunes entre l'inactivité et la recherche d'emploi était alors à peu près égale. Depuis la récession du début des années 1980, on assiste à une tendance à la baisse de cet indicateur du NEET, laquelle a néanmoins ralenti depuis le milieu des années 2000. Toutefois, une des faiblesses de cet indicateur est qu'il ne permet pas d'établir les raisons de l'inactivité et donc, de se prononcer clairement sur les risques associés à l'exclusion sociale. Ainsi, le suivi de la situation des jeunes sous cet angle alimentera l'analyse des situations d'exclusion sociale liées au marché du travail, mais cet aspect n'a pas été retenu à titre d'indicateur spécifique à cet égard.

INDICATEUR 5. Proportion des chômeuses et chômeurs de longue durée

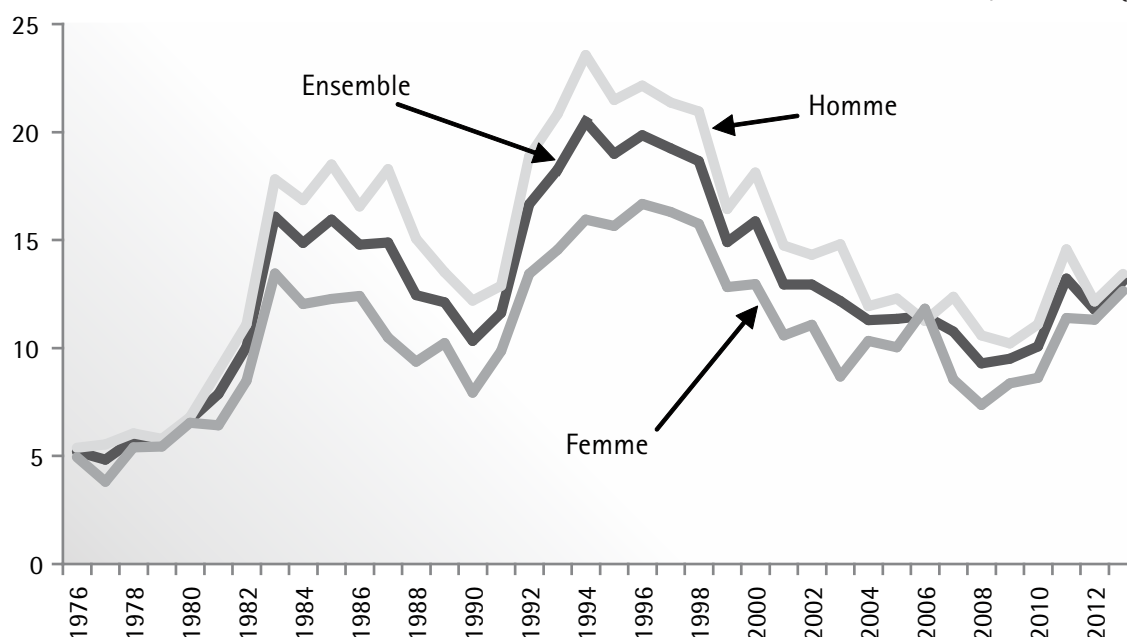
Une période de chômage prolongée, définie ici comme étant 52 semaines ou plus de recherche d'un emploi, peut se traduire par une augmentation de la probabilité de vivre une situation de pauvreté pour les individus concernés et, par le fait même, d'être plus à risque de connaître l'exclusion sociale. De nombreuses études ont démontré qu'une longue période sans emploi diminue la probabilité d'une réintégration « acceptable » au marché du travail. Un des facteurs sous-jacents expliquant en partie ce constat est que le chômage à long terme est lié à la dépréciation du capital humain des personnes qui vivent une absence prolongée du marché du travail.

Comme le démontre le graphique 3.8, les épisodes de chômage prolongé augmentent en période de ralentissement économique et diminuent lorsque l'économie croît, témoignant ainsi d'un certain degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail pour les personnes en recherche d'emploi. De plus, on remarque que ce sont les personnes de 45 à 64 ans qui risquent le plus de vivre une période de chômage prolongé, tandis que ce phénomène est beaucoup moins répandu dans la population des 15 à 24 ans.

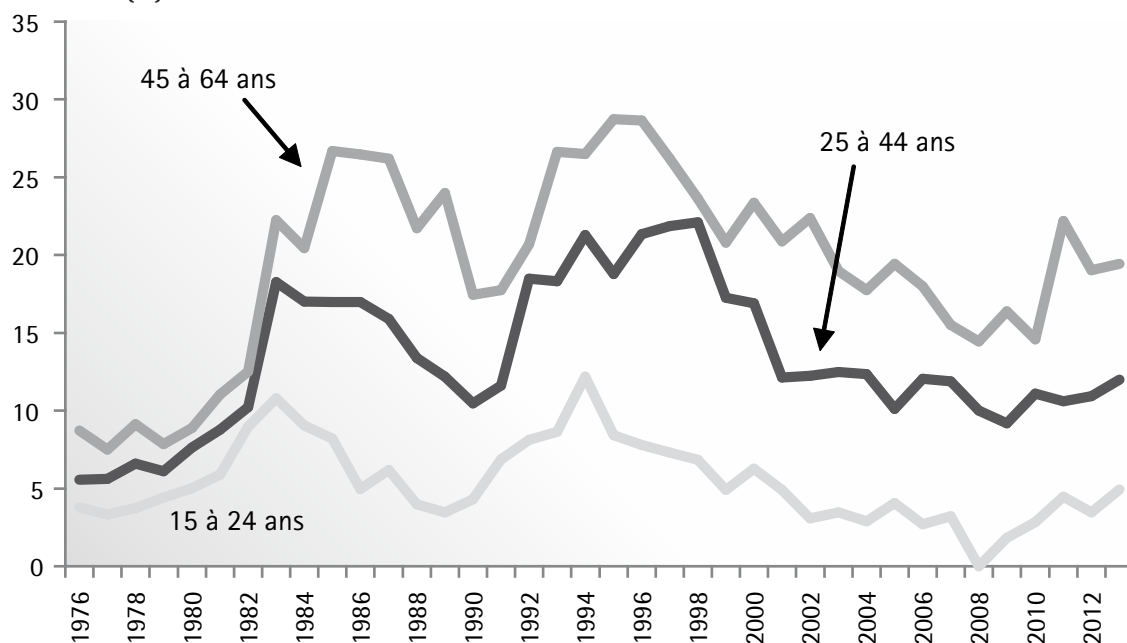
En 2013, sur les 333 000 chômeuses et chômeurs que comptait le Québec, un peu plus de 43 000 (13,1 %) étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines. Depuis 2008, année où la proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée a atteint son plus bas niveau (9,3 %) depuis la récession du début des années 1980, on constate une légère progression de cet indicateur (+ 3,8 points de pourcentage). Cette situation n'est pas étrangère aux aléas de la conjoncture économique mondiale, durement frappée par une crise financière majeure en 2009, laquelle tarde à s'estomper. Cette recrudescence du chômage de longue durée pourrait se traduire dans son ensemble par une augmentation du risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour certains.

GRAPHIQUE 3.8

PROPORTION DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE DANS L'ENSEMBLE DES CHÔMEURS SELON LE SEXE, 1976-2013 (%)



PROPORTION DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE DANS L'ENSEMBLE DES CHÔMEURS SELON LE GROUPE D'ÂGE, 1976-2013 (%)

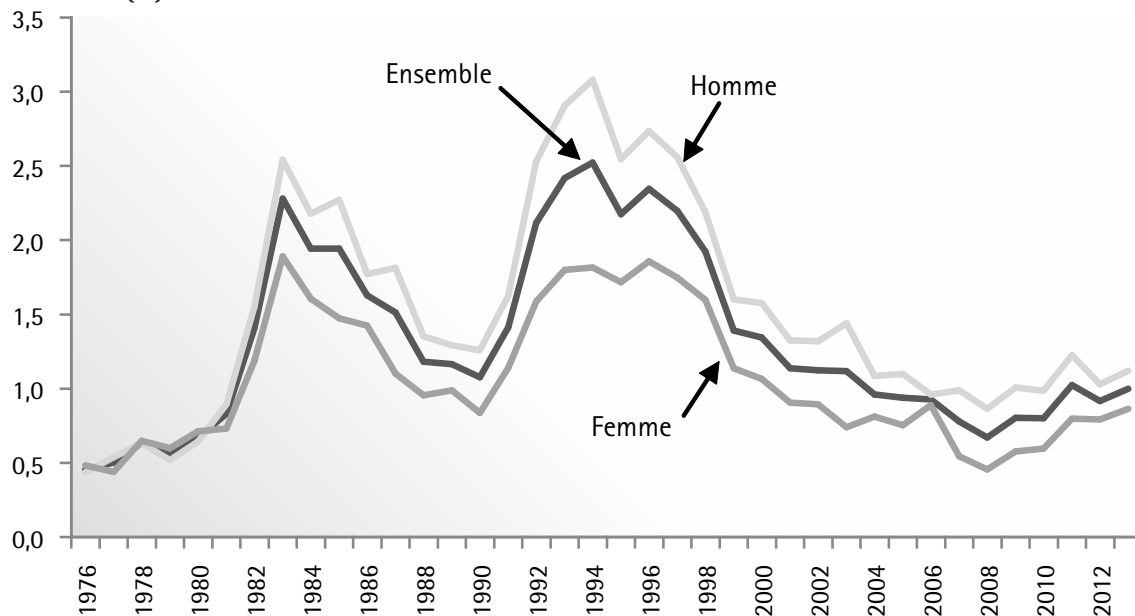


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

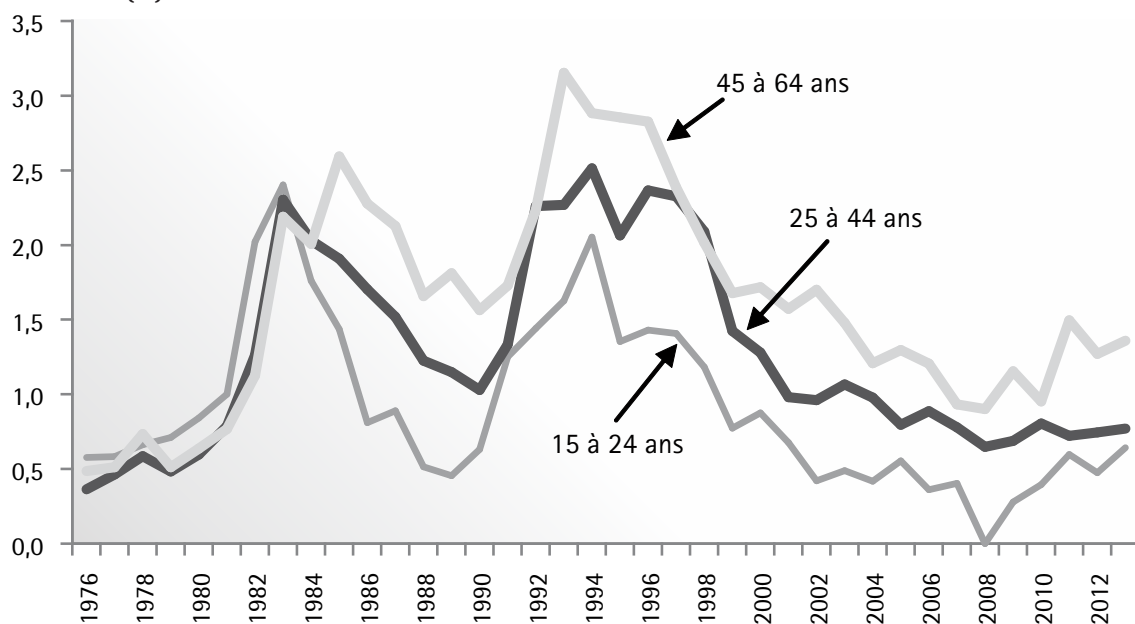
En proportion de la population active, le nombre de chômeuses et chômeurs de longue durée s'est établi à environ 1 % en 2013, en hausse également depuis 2008. Comme pour leur proportion dans l'ensemble des individus en chômage, ce sont les hommes et les personnes de 45 à 64 ans qui sont le plus touchés par ce phénomène.

GRAPHIQUE 3.9

PROPORTION DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE DANS LA POPULATION ACTIVE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE, 1976-2013 (%)



PROPORTION DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE DANS LA POPULATION ACTIVE SELON LE GROUPE D'ÂGE, 1976-2013 (%)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

INDICATEUR 6. Proportion de travailleurs à temps partiel involontaire

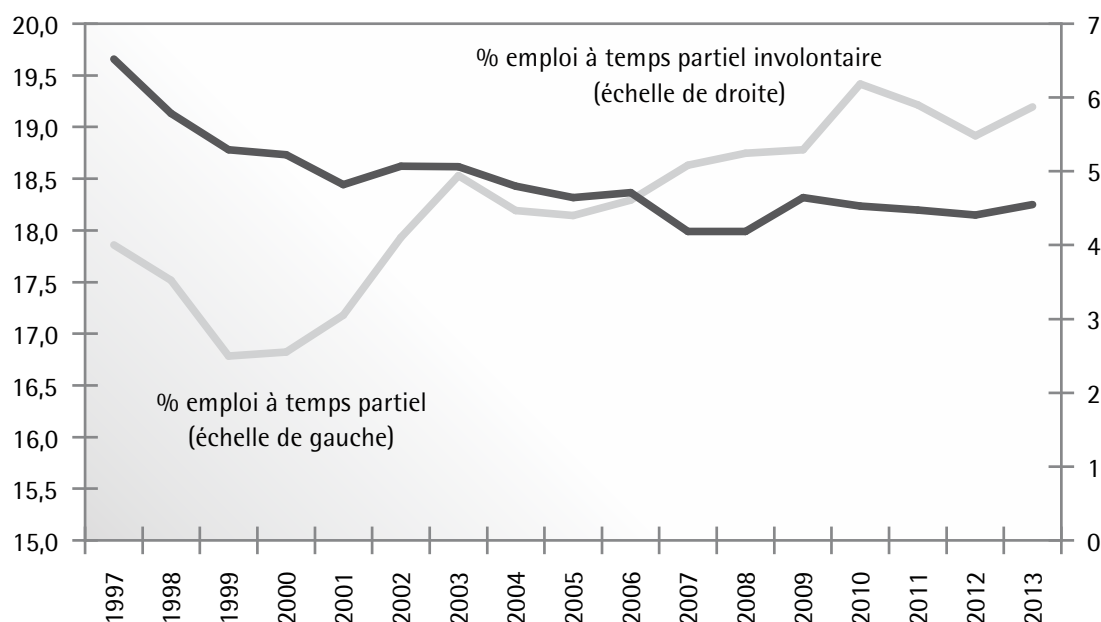
Bien que l'accès à un emploi réduise le risque de faible revenu et favorise l'inclusion sociale des individus, il n'en demeure pas moins que certaines personnes ne parviennent pas à trouver un poste à temps plein et sont contraintes de travailler à temps partiel de façon involontaire. Ces personnes voient ainsi leur capacité d'améliorer leurs conditions de vie fragilisée. Elles s'exposent à un risque plus élevé de vivre une situation de pauvreté qui pourrait les précipiter dans la spirale de l'exclusion.

La mesure retenue pour suivre cet aspect est celle que Statistique Canada a définie. Par travailleuse ou travailleur à temps partiel involontaire, on entend toute personne qui travaille à temps partiel pour des raisons de « conjoncture économique » ou qui « n'a pu trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine », bien qu'elle ait cherché un poste à temps plein. Ces personnes sont alors considérées comme faisant partie de la catégorie des « travailleurs à temps partiel involontaire ». La proportion de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire est obtenue en divisant le nombre de ceux-ci par le nombre total de personnes qui travaillent à temps partiel (toutes raisons confondues). Il convient de noter ici que cette définition comporte certaines limites, dans la mesure où le fait de travailler à temps partiel parce que son état de santé (maladie ou incapacité) ne permet pas de le faire à temps plein est considéré comme une raison volontaire. Cette interprétation peut donc être sujette à discussion.

La proportion de personnes qui travaillent à temps partiel a légèrement progressé depuis 2000, passant de 16,8 % à 19,2 % de l'ensemble des travailleurs (+2,4 points de pourcentage). En 2013, le Québec comptait environ 774 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel. Au cours de cette même période, la proportion de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire dans l'ensemble des emplois a peu varié, passant de 5,2 % en 2000 à 4,5 % treize ans plus tard. En 2013, le marché du travail comptait près de 185 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel qui désiraient obtenir un emploi à temps plein, en hausse de 5 600 comparativement à l'an 2000. Parmi les travailleurs à temps partiel involontaire, on constate que les femmes sont plus sujettes à se retrouver dans cette situation, alors qu'elles seraient disposées à travailler à temps plein. En 2013, 14,8 % des femmes travaillant à temps partiel occupaient ce genre d'emploi, contre 4,5 % des hommes.

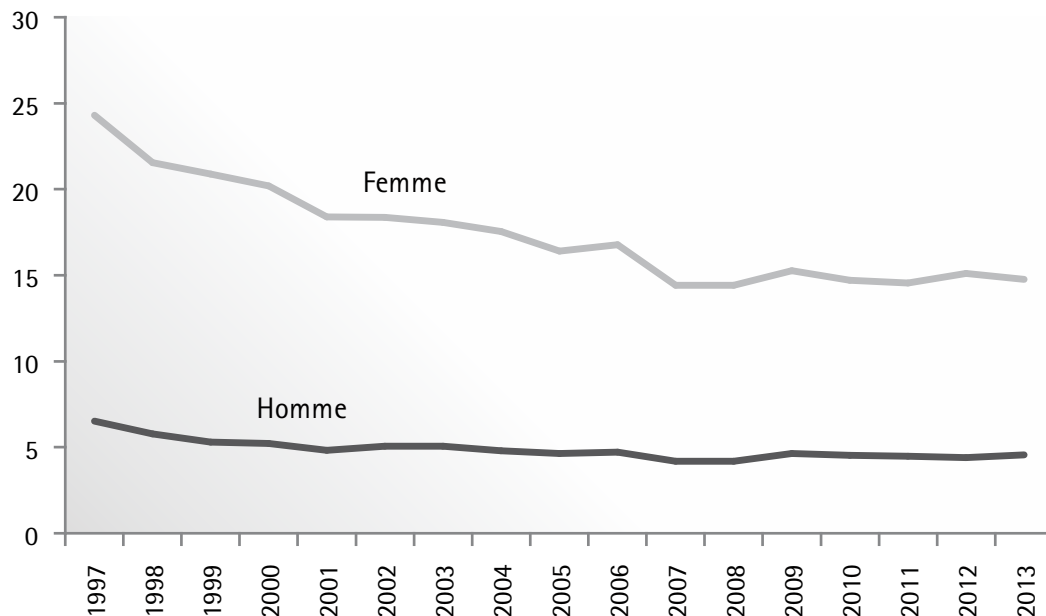
GRAPHIQUE 3.10

PROPORTION D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES EMPLOIS, 1997-2013



GRAPHIQUE 3.10 (SUITE)

PROPORTION D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE DANS L'ENSEMBLE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL, 1997-2013



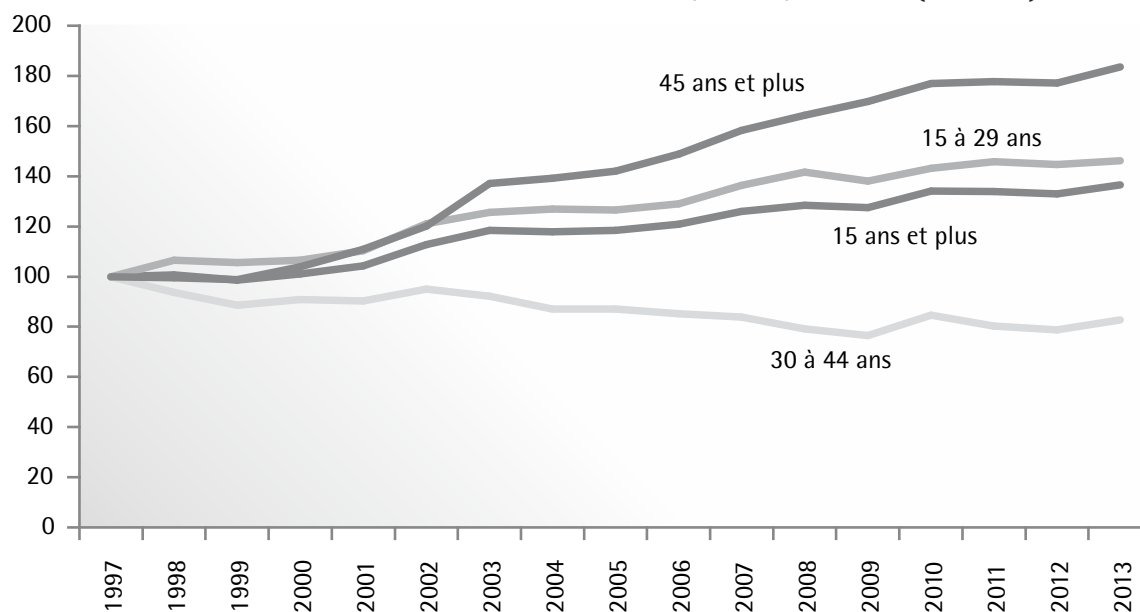
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

L'augmentation de l'emploi à temps partiel dans son ensemble, conjuguée à la relative stabilité de l'emploi à temps partiel involontaire, s'est traduite par la diminution du poids relatif des travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire dans l'ensemble des personnes qui travaillent à temps partiel. En 2000, cette catégorie de personnes représentait 36,5 % de l'ensemble des travailleuses et travailleurs à temps partiel. Treize ans plus tard, soit en 2013, elle ne représentait que 23,7 % de l'ensemble des emplois à temps partiel, soit une diminution de 12,8 points de pourcentage de son importance relative.

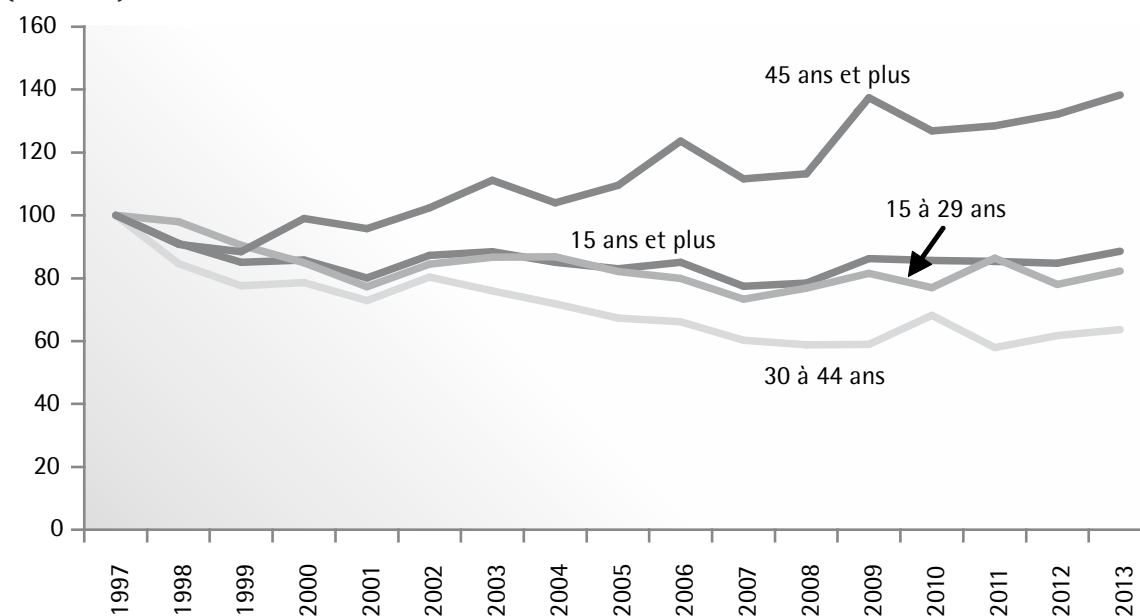
Par ailleurs, l'essor de l'emploi à temps partiel depuis la fin des années 1990 ne s'est pas réparti également entre les différents groupes d'âge de la population. Comme on peut le constater dans le graphique suivant, ce sont surtout les personnes de 45 ans et plus et, dans une moindre mesure, celles qui sont âgées de 15 à 29 ans, qui ont occupé les nouveaux emplois disponibles. En revanche, l'évolution de l'emploi à temps partiel involontaire selon les groupes d'âge montre que ce sont les personnes de 45 ans et plus qui se retrouvent à occuper ces emplois alors que les autres groupes d'âge ont vu leur importance relative diminuer au fil des ans.

GRAPHIQUE 3.11

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL SELON LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 1997-2013 (1997=100)



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE SELON LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 1997-2013 (1997=100)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

3.4 ÉDUCATION

32,2 % de la population québécoise de 25 à 64 ans à faible revenu ne possède pas de diplôme d'études secondaires (contre 16,8 % pour l'ensemble de la population du même groupe d'âge).

En 2012, près de 15 % de la population québécoise avait un niveau très faible de compréhension de texte.

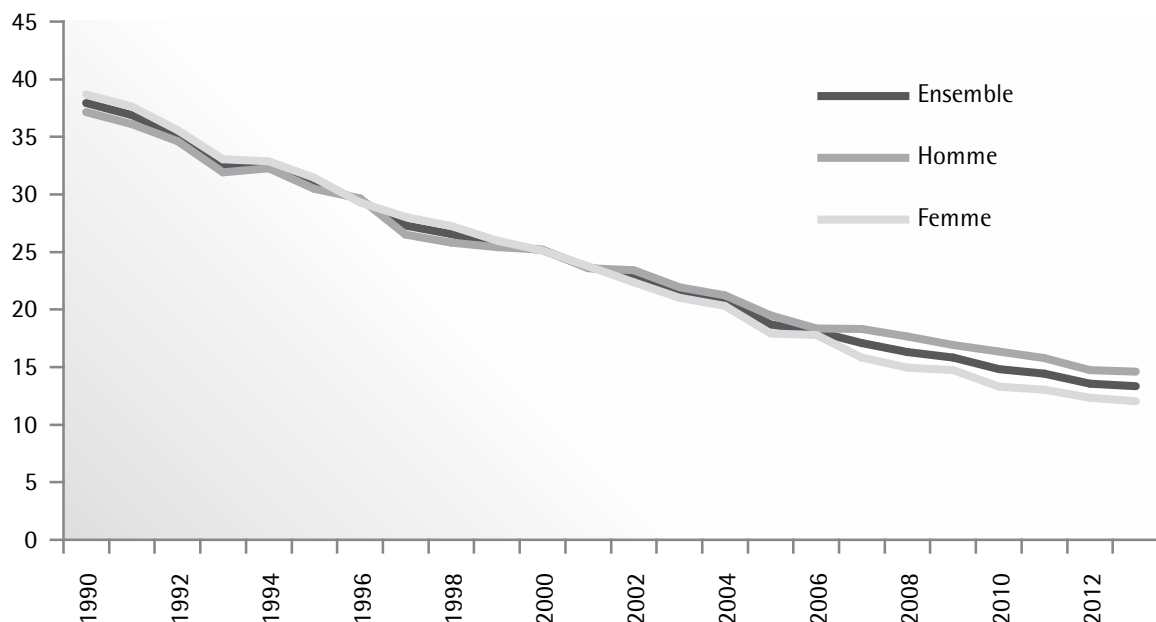
L'éducation constitue un enjeu majeur d'inclusion ainsi qu'un facteur de protection qui peut grandement faciliter – ou, à l'inverse, entraver – l'intégration sociale et l'accès au marché du travail. Il était nécessaire de documenter cette dimension largement soulevée dans les ateliers, comme dans la littérature. Cependant, plusieurs obstacles se dressaient sur la piste des nombreuses propositions d'indicateurs possibles, notamment ceux de l'accès à des données fiables et « parlantes ». Certains choix ont dû, encore une fois, être faits pour traduire son importance et sa réalité par des indicateurs les plus adéquats possibles.

INDICATEUR 7. Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires

Dans une économie qui repose de plus en plus sur le savoir, le niveau de qualification de la main-d'œuvre est devenu un enjeu important pour les personnes qui désirent intégrer durablement le marché du travail. À cet égard, le Québec a fait de grands progrès au cours des 25 dernières années. Depuis, la proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires s'est considérablement repliée. Alors qu'elle représentait près de deux personnes sur cinq (37,9 %) de 25 à 64 ans en 1990, son poids relatif est passé à un peu plus d'une sur dix en 2013 (13,3 %).

GRAPHIQUE 3.12

PROPORTION DE LA POPULATION DE 25 À 64 ANS SANS DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SELON LE SEXE, QUÉBEC (%)

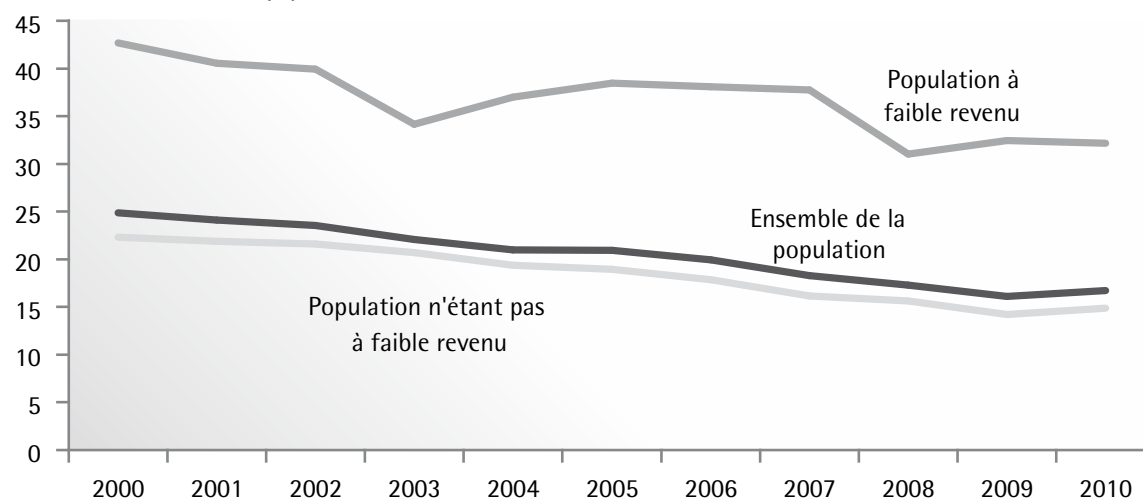


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

Certes, même si la population est dans son ensemble de plus en plus scolarisée, il n'en demeure pas moins que les constats peuvent varier lorsqu'on analyse la situation sous l'angle du faible revenu. En s'appuyant sur les seuils de la MPC à cet égard, on constate que la proportion de la population à faible revenu de 25 à 64 ans qui n'a pas décroché un diplôme d'études secondaires est nettement plus élevée que celle de l'ensemble de la population. En 2010, une personne à faible revenu sur trois âgée de 25 à 64 ans n'avait pas de diplôme d'études secondaires (32,2 %), soit une proportion deux fois supérieure à celle de la population dans son ensemble (16,8 %). À l'instar du niveau de scolarité de l'ensemble de la population, on remarque toutefois qu'un plus grand nombre des personnes les plus démunies détiennent un diplôme d'études secondaires. De 2000 à 2010, la proportion de la population à faible revenu de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires a diminué de 10,5 points de pourcentage. Vu sous un autre angle et dit autrement, on peut également souligner que si le niveau de scolarité réduit le risque d'être à faible revenu, on observe néanmoins que parmi la population à faible revenu, la proportion de personnes détenant au moins un diplôme d'études secondaires a augmenté.

GRAPHIQUE 3.13

PROPORTION DE LA POPULATION DE 25 À 64 ANS SANS DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU, QUÉBEC (%)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

INDICATEUR 8. Proportion de la population atteignant seulement le niveau 1 en littératie

Les compétences en littératie sont essentielles pour participer pleinement à la vie en société. Lire et écrire sont des savoirs indispensables dans toutes les sphères de la vie et, en particulier, lorsque vient le temps de se trouver un emploi, de prendre soin de sa santé, d'accéder à de l'information et de maintenir ses connaissances.

À la recherche d'un indicateur, il était presque naturel de se tourner vers le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). Cette enquête évalue les compétences sur la base de trois paramètres, soit la littératie (compréhension de textes), la numératie et la résolution de problèmes dans un environnement technologique. Pour mesurer les compétences, le PEICA se base sur une échelle de 0 à 500 points, répartis en cinq niveaux. Le niveau 1 correspond à de très faibles compétences. Le niveau 2 correspond à de faibles compétences. Le niveau 3 est considéré comme le seuil minimal permettant de comprendre et d'utiliser l'information contenue dans les textes soumis

aux participants. Il peut être vu comme le niveau de compétence « souhaité » pour fonctionner aisément dans la société. Enfin, les niveaux 4 et 5 témoignent de compétences élevées.

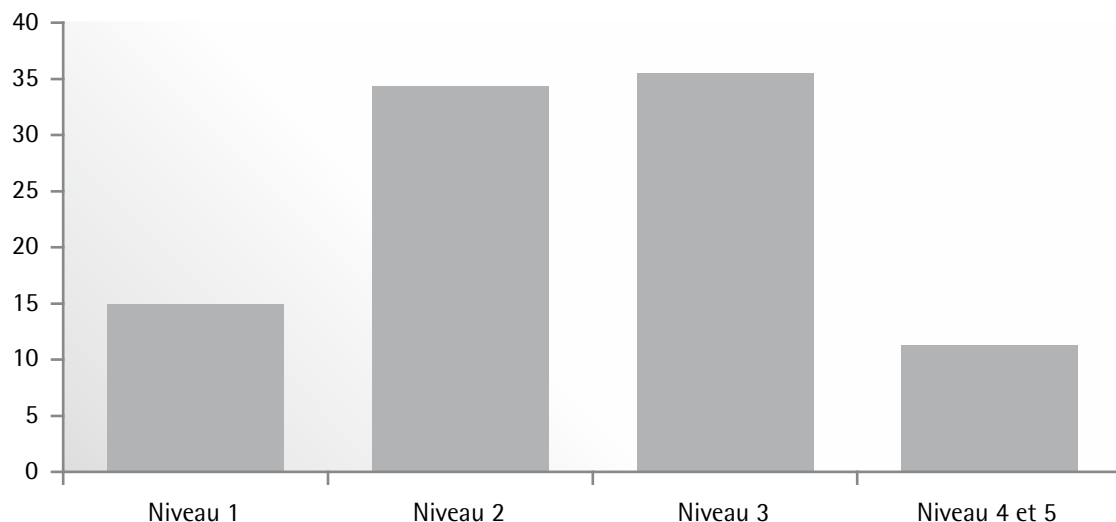
TABEAU 3.1 NOMBRE DE POINTS SELON LE NIVEAU DE COMPÉTENCE

NIVEAU	NOMBRE DE POINTS
Niveau 1	00 à 225
Niveau 2	226 à 275
Niveau 3	276 à 325
Niveau 4	326 à 375
Niveau 5	376 à 500

En 2012, 14,9 % de la population de 16 ans et plus n'obtenait que le niveau 1 en littératie. C'est donc dire qu'un peu moins d'une personne sur cinq au Québec atteignait un très faible niveau à ce chapitre. Pour ces personnes, le fait de ne pas maîtriser suffisamment la compréhension de l'écrit peut les confronter à de nombreux obstacles susceptibles de les amener à vivre des situations d'exclusion sociale.

GRAPHIQUE 3.14

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 16 À 65 ANS SELON LE NIVEAU DE COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE, QUÉBEC, 2012 (%)

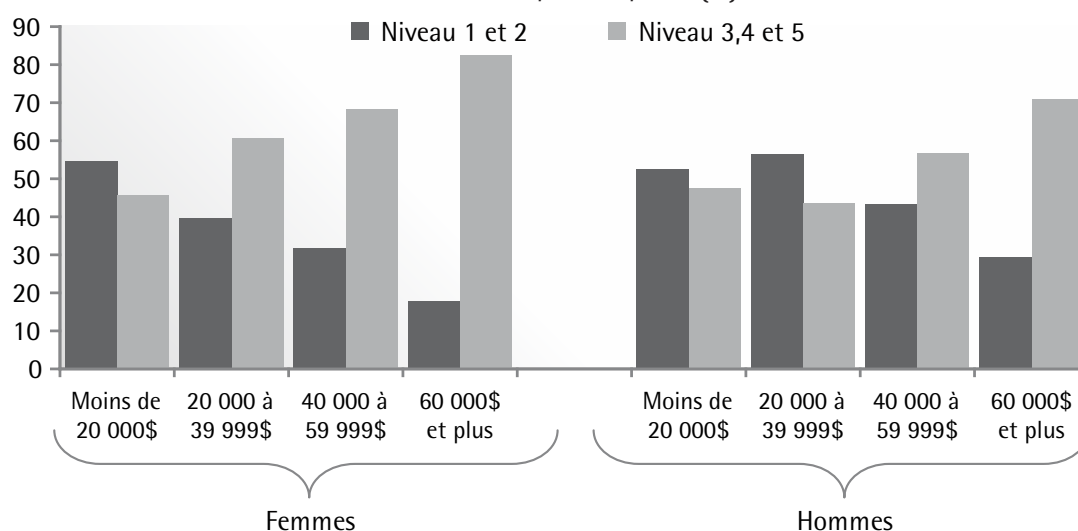


Source : Statistique Canada, *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*.

L'examen des statistiques sous l'angle du revenu montre que les personnes qui perçoivent un revenu d'emploi important ont, en règle générale, un niveau élevé de compétences en compréhension de texte. L'effet des compétences en lecture est surtout manifeste chez celles dont les gains annuels se chiffrent à 60 000 \$ et plus. Plus de 80 % des femmes touchant un revenu de travail de cet ordre affichaient un niveau de compétences en compréhension de texte de 3 ou plus, contre environ 70 % chez les hommes. Chez les personnes recevant un salaire relativement faible (moins de 20 000 \$), on constate que plus de la moitié d'entre elles se situent au niveau 1 ou 2, et ce, quel que soit le sexe.

GRAPHIQUE 3.15

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 16 À 65 ANS SELON LE NIVEAU DE COMPÉTENCES EN COMPRÉHENSION DE TEXTE SELON LE REVENU ANNUEL D'EMPLOI ET LE SEXE, QUÉBEC, 2003 (%)



Source : Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIIA).

3.5 RÉSEAUX (PERSONNELS ET INSTITUTIONNELS)

En 2009-2010, 26,2 % des personnes à faible revenu ne pouvaient compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable.

La dimension des réseaux institutionnels et personnels s'intéresse à tous les processus qui concernent le recours aux institutions, les difficultés à y accéder, ainsi que la participation à des organismes ou à la société en général. L'accès et la participation renforcent la capacité d'agir des personnes en leur donnant des outils supplémentaires pour faire face à leur situation de précarité. On aurait pu aborder ici des pistes telles que l'exercice des droits civiques, que l'on trouve assez largement dans la littérature, pour évoquer les processus de désaffiliation ou de décrochage social. Toutefois, au cours des ateliers, peu importe le sujet abordé ou les personnes qui y participaient, il a systématiquement été question de l'importance du réseau de soutien pour prévenir ou renverser le cercle vicieux de l'exclusion. Dans cette perspective, il est primordial de souligner que les réseaux de soutien, notamment familiaux, amicaux ou communautaires, constituent des facteurs de protection absolument essentiels sur lesquels on n'insistera jamais trop. C'est pourquoi l'indicateur proposé est celui qui a semblé le mieux traduire la parole des participantes et participants concernant cette dimension.

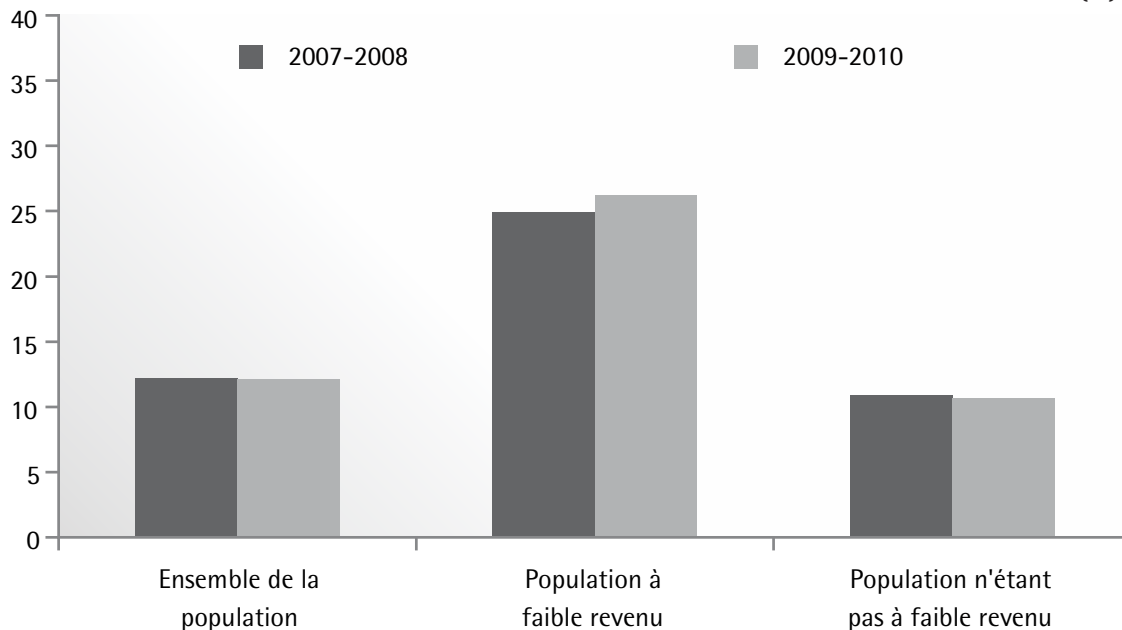
INDICATEUR 9. Proportion des personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable

Dans le cadre de l'ESCC, afin de déterminer le degré de soutien émotionnel ou informationnel de la personne, on lui demandait si quelqu'un pouvait l'écouter et la conseiller en temps de crise, la renseigner ou si elle avait quelqu'un à qui elle pouvait se confier et parler, ou quelqu'un qui comprenait ses problèmes. Une cote plus élevée indique un niveau supérieur de soutien émotionnel ou informationnel. L'échelle varie de 0 à 32.

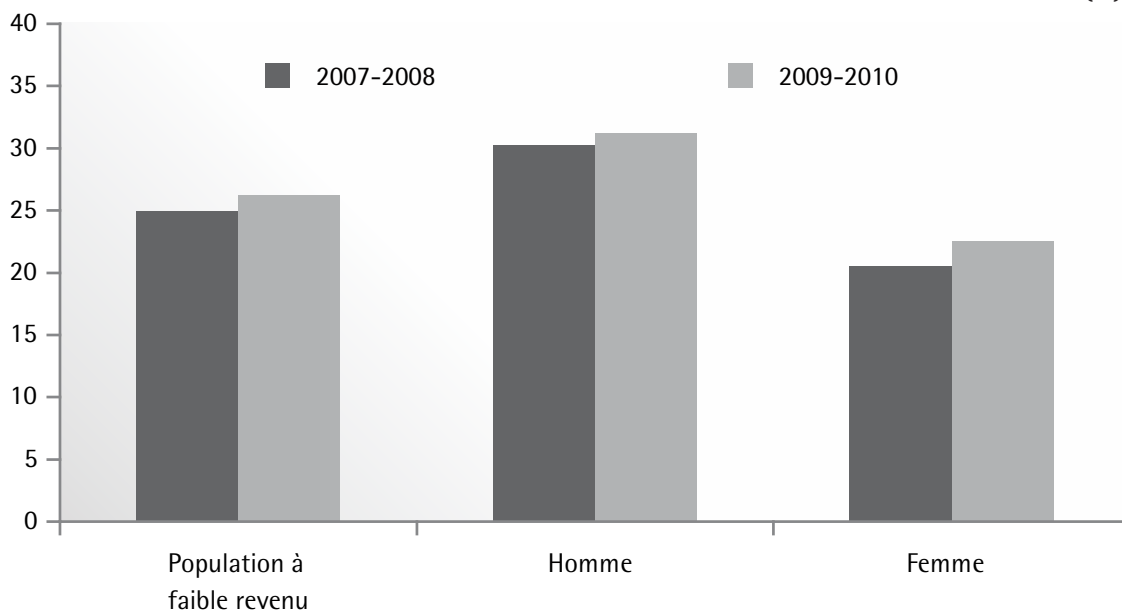
Cette échelle a été élaborée par Sherbourne et Stewart dans le cadre de la *Medical Outcomes Study Social Support Survey*. Statistique Canada a regroupé les valeurs obtenues à l'échelle (de 0 à 32) selon trois niveaux : faible (0-10), modéré (11-20) et élevé (21-32). Une personne qui répond jamais, rarement ou parfois à la majorité des questions n'obtient pas un niveau élevé à cette échelle. Dans le cas présent, les personnes ayant un niveau de soutien faible ou modéré sont considérées comme étant à risque d'exclusion sociale. Pour les besoins de l'exercice, les personnes du premier décile de revenu avant impôt sont considérées comme étant à faible revenu.

GRAPHIQUE 3.16

PROPORTION DE PERSONNES NE DISPOSANT PAS DE SOUTIEN SOCIAL SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU (%)



PROPORTION DE LA POPULATION À FAIBLE REVENU NE DISPOSANT PAS DE SOUTIEN SOCIAL SELON LE SEXE (%)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*; Compilation : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

En 2009-2010, environ 10 % de la population avait un réseau social faible ou modéré. L'examen des statistiques sous l'aspect du faible revenu montre toutefois que les personnes démunies vivent cette situation dans une plus forte proportion. En 2009-2010, une personne à faible revenu sur quatre (26,2 %) ne pouvait compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable, ce qui est plus de deux fois supérieur à ce que l'on constate pour l'ensemble de la population. En outre, on observe que cette situation s'accroît largement avec l'âge. Parmi les personnes à faible revenu, alors que près de 16 % des 18 à 24 ans ne pouvaient compter sur un niveau de soutien acceptable en 2009-2010, ce taux grimpait à près de 40 % chez les 55 ans et plus. Entre 2007-2008 et 2009-2010, la proportion des personnes ayant un soutien émotionnel ou d'information faible ou modéré est restée relativement stable.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice, il convient de rappeler que les travaux reliés à cet avis se sont échelonnés sur une longue période, témoignant peut-être de l'ampleur de la tâche, mais surtout des multiples discussions, tentatives, essais, erreurs et autres explorations auxquels se sont livrés les membres du CEPE, à la recherche d'un avis qui s'inscrit délibérément non pas dans l'exhaustivité, mais dans la rigueur et le consensus. Pour y parvenir, de nombreuses étapes ont été franchies et tout autant de défis ont dû être relevés. La seule définition de l'exclusion sociale associée à la pauvreté fut le fruit d'une réflexion de longue haleine! Par la suite, les ateliers réunissant des participantes et participants à des organismes actifs auprès de personnes susceptibles de vivre des situations d'exclusion ont été menés afin de déterminer les principales dimensions de cette exclusion et une liste potentielle d'indicateurs pouvant y être rattachés. Cet exercice, éminemment riche en enseignements, n'en fut pas moins un parcours semé d'obstacles. Enfin, la recherche des indicateurs sur la base de l'information disponible ne fut pas non plus une moindre épreuve, ni dans sa longueur, ni dans ses exigences. C'est pourquoi cet avis et les neuf indicateurs qui le constituent ne représentent que la minuscule pointe d'un gigantesque iceberg.

Au-delà de la recherche réalisée, tracer le portrait de l'exclusion sociale associée à la pauvreté et de ses mécanismes au Québec demeure un défi important, et ce portrait ne se bonifiera qu'avec le temps. Les multiples facteurs et processus susceptibles de mener une personne en situation de pauvreté vers certaines marges de la société sont nombreux et souvent complexes à mesurer, tout comme le sont les processus de « vulnérabilisation » et de précarisation, d'où la difficulté de rendre compte de ces mécanismes qui fragilisent les parcours des individus. L'objectif poursuivi depuis le début a été, non pas de mettre l'accent sur une approche visant à comptabiliser un certain cumul de caractéristiques individuelles, un cumul des « désavantages », mais plutôt, et délibérément, de mettre l'accent sur les mécanismes et les principaux processus qui induisent et alimentent la spirale de l'exclusion sociale. Cela a été souligné à de nombreuses reprises : bien des deuils ont jalonné cet exercice. L'œil critique constatera à juste titre que de grands pans de l'exclusion sociale peuvent sembler avoir été oubliés dans la proposition d'indicateurs de cet avis. Et pourtant, loin de constituer des omissions délibérées, ces absences ne font que refléter les déserts de connaissances quantifiables et fiables qui caractérisent encore certaines dimensions de l'exclusion sociale. On pourrait en citer bien d'autres, mais, à titre d'exemple, les domaines du non-recours aux droits, de l'itinérance, des parcours judiciaires ou encore, des mécanismes institutionnels sont encore très peu ou très mal couverts par des données fiables, issues d'enquêtes populationnelles.

Malgré tout, les travaux ont permis d'identifier une série d'indicateurs solides et « parlants » afin de circonscrire, concrètement, l'exclusion sociale.

En général, on constate que la population à faible revenu est beaucoup plus à risque de vivre des situations ou des mécanismes d'exclusion sociale, et ce, pour l'ensemble des dimensions identifiées. Pour la plupart des indicateurs, on observe effectivement de très nettes différences relativement à l'exclusion sociale selon que l'on est à faible revenu ou non. Indéniablement, la pauvreté constitue un facteur de risque majeur de l'exclusion sociale tout comme, à l'inverse, l'exclusion représente un frein crucial à la sortie de la pauvreté. Tel que la définition du CEPE l'a établi au début de cette démarche, il est absolument manifeste, indicateurs à l'appui, que pauvreté et exclusion sociale se conjuguent et peuvent se renforcer mutuellement. L'ensemble des travaux le démontre largement. Toutefois, on ne saurait passer sous silence le fait que quelques indicateurs semblent permettre d'observer que certaines facettes de l'exclusion associée à la pauvreté ne se détériorent pas et se sont même parfois légèrement améliorées depuis 2000. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, il est difficile de se prononcer sur les tendances de fond d'un grand nombre d'indicateurs en raison d'un historique statistique trop récent. Malgré tout, force est d'admettre que cette stabilité que suggèrent certains indicateurs n'est pas un gage de progrès en la matière ni un signe d'amélioration de la situation des personnes. Cet aspect pourra être précisé dans les prochaines éditions de cette publication.

Les travaux entrepris par le CEPE se veulent l'opportunité d'ouvrir un chapitre de l'histoire de la prise en compte de la pauvreté dans les choix de société en matière de politiques publiques au Québec. Au-delà des chiffres, les ateliers tenus, tout comme la proposition d'indicateurs dans ce rapport, mettent l'accent sur le fait que les meilleures capacités d'action se situent en amont. Aussi, en matière d'exclusion sociale, les facteurs de protection sont les plus susceptibles d'éviter la mise en branle des engrenages de la spirale de l'exclusion.

En terminant, il faut rappeler que cet avis n'est que le premier jalon de la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté, le CEPE entendant faire rapport sur ce sujet à intervalles réguliers.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Le comité de direction du CEPE est composé de onze membres nommés par la ou le ministre. Ce sont des personnes provenant des milieux gouvernemental, universitaire et de la recherche dont la compétence et l'expertise en matière de pauvreté ou d'exclusion sociale sont reconnues, ainsi que des personnes actives auprès d'individus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Représentants des milieux universitaire et de la recherche

Présidente : Céline Bellot, professeure titulaire, École de service social, Université de Montréal

Gérard Duhaime, professeur titulaire, Département de sociologie, Université Laval

Sylvie Morel, professeure titulaire, Département des relations industrielles, Université Laval

Amélie Quesnel-Vallée, professeure agrégée, Département de sociologie et Département d'épidémiologie, de biostatistiques et de santé au travail, Université McGill

Shirley Roy, professeure titulaire, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Luc Savard, professeur titulaire, Département d'économie, Université de Sherbrooke

Représentants du milieu gouvernemental

Daniel Doyon, directeur de la recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ginette Paquet, chercheuse, Institut national de santé publique du Québec

Personnes actives auprès d'individus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Claude Leblond, président, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Sylvie Tardif, coordonnatrice générale du Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)

REMERCIEMENTS

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion tient à remercier tous les anciens membres du comité de direction qui ont participé à l'élaboration de cet avis depuis les débuts de l'exercice et notamment Paul Bernard, Dorothée Boccanfuso, Marco De Nicolini, Lucie Gélineau, Vivian Labrie, Alain Noël, Marie-France Raynault et Sylvie Rheault.

